

Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19

AVRIL 2020

Table des matières

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	1
I. INTRODUCTION	3
II. LES POPULATIONS QUE NOUS DEVONS ATTEINDRE	5
III. L’OFFRE DES NATIONS UNIES POUR UNE RÉPONSE IMMÉDIATE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT	8
IV. FOURNIR UNE AIDE SOCIO-ÉCONOMIQUE DANS DES CONDITIONS D’URGENCE	10
IV. 1. Priorité à la santé : protéger les services et les systèmes de santé pendant la crise	11
IV. 2. Protéger les populations : protection sociale et services essentiels	13
IV. 3. Réponse et reprise économiques : protection des emplois, des PME et des travailleurs et travailleuses du secteur informel	17
IV. 4. Mesures macro-économiques et collaboration multilatérale	22
IV. 5. Cohésion sociale et résilience des populations	27
V. LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES	32
VI. RECONSTRUIRE EN MIEUX : VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE PROGRAMME 2030	38
ANNEXE 1 : 10 INDICATEURS CLÉS POUR SURVEILLER LES INCIDENCES DE LA COVID-19 SUR LES DROITS FONDAMENTAUX	41
ANNEXE 2 : RESSOURCES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT POUR LA RÉPONSE À LA COVID-19	47

Résumé analytique

Le présent rapport définit le cadre de l'aide socioéconomique d'urgence octroyée par les Nations Unies aux pays et aux sociétés frappés par la COVID-19 en mettant en application les principes énoncés dans le [rapport du Secrétaire général des Nations Unies intitulé Responsabilité partagée et solidarité mondiale](#) portant sur le même sujet. Il s'agit de l'une des trois composantes essentielles mises en place par les Nations Unies pour sauver des vies, protéger les populations et mieux reconstruire, parallèlement à la réponse sanitaire lancée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la réponse humanitaire dirigée par l'ONU et présentée de façon détaillée dans le Plan de réponse humanitaire global COVID-19.

Lors de l'épidémie d'Ebola survenue en Afrique de l'Ouest, en 2014, l'interruption des services sociaux et l'effondrement de l'économie ont fait plus de victimes que le virus lui-même. Cela n'aurait jamais dû se produire et la communauté internationale ne peut se permettre de laisser une telle situation se reproduire. Alors que le monde est sur le point de sombrer dans la plus grave récession mondiale depuis la crise économique de 1929, il faut établir un lien entre les besoins en matière de santé et le bien-être social, économique et environnemental, en assurant une continuité entre le présent et l'avenir.

Nous sommes tous liés les uns aux autres et notre solidarité doit dépasser le cadre des frontières. Partout dans le monde, les populations doivent avoir accès aux services sociaux et à la protection sociale. Les emplois, les entreprises et les moyens de subsistance doivent être protégés. Il faut remobiliser la société et relancer l'économie le plus rapidement possible, de manière sûre et équitable, avec l'objectif à long terme d'orienter cette dernière sur une trajectoire durable, fondée sur l'égalité des genres et neutre en carbone. À défaut, les souffrances subies par les populations

les plus vulnérables du monde se multiplieront et se prolongeront indéfiniment.

Le cadre de la réponse socioéconomique s'appuie sur cinq domaines d'intervention : un ensemble intégré de mesures d'appui proposé par le système des Nations Unies pour le développement afin de protéger les besoins et les droits des personnes durement touchées par la pandémie, et plus particulièrement les pays, les groupes et les populations les plus vulnérables qui risquent d'être laissés pour compte.

Les cinq domaines d'intervention de ce dispositif sont les suivants : 1) veiller à ce que les services de santé essentiels soient toujours disponibles et protéger les systèmes de santé ; 2) aider les populations à faire face à l'adversité, au moyen de la protection sociale et des services essentiels ; 3) protéger les emplois, soutenir les PME et les travailleurs et travailleuses du secteur informel grâce à des programmes de réponse et de relance économiques ; 4) superviser la forte augmentation nécessaire des incitants fiscaux et financiers pour que les politiques macroéconomiques servent les plus vulnérables et renforcer les mesures multilatérales et régionales, ainsi que 5) promouvoir la cohésion sociale et investir dans la résilience des populations et les actions menées par ces dernières. Ces cinq domaines d'intervention sont soumis à l'incontournable impératif de reconstruire en mieux dans le respect du développement durable et de l'égalité des genres.

Afin de soutenir les États Membres dans cette réponse, le système des Nations Unies pour le développement passe en mode d'urgence. Une part importante du portefeuille actuel de programmes de développement de l'ONU, qui s'élève à 17,8 milliards de dollars et cible tous les objectifs de développement durable, sera modifiée et élargie pour couvrir les besoins liés à la COVID-19.

Le travail de réaffectation et de reprogrammation a déjà démarré, en collaboration étroite avec les pays du programme, les donateurs et les partenaires, sans perdre de vue les engagements pris dans le Programme 2030.

Compte tenu de l'ampleur et de la portée des conséquences socioéconomiques de la COVID-19, des ressources supplémentaires seront néanmoins requises. Les investissements dans ces cinq domaines d'intervention, qui viennent compléter la réponse sanitaire et humanitaire de l'ONU, sont des investissements dans la résilience, réalisés d'après le principe selon lequel toutes les formes de vie sur cette planète sont étroitement liées, tel qu'énoncé dans les objectifs de développement durable. Le présent dispositif d'aide socioéconomique reconnaît que la réponse à cette pandémie doit accélérer la décarbonisation plutôt que de la compromettre, protéger le capital naturel, construire des villes résilientes et garantir l'égalité sociale, l'inclusion et la réalisation des droits fondamentaux pour tous, l'État de droit, ainsi que des institutions et des gouvernements responsables et compétents.

Les structures existantes aux niveaux national et infranational doivent être placées au cœur de cette riposte. Le savoir-faire collectif des 131 équipes de pays des Nations Unies, qui servent 162 pays et territoires, est mobilisé pour mettre en œuvre le présent cadre au cours des prochains 12 à 18 mois. Le tout se déroule sous la direction des coordonnateurs et coordinatrices résidents, avec le soutien technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en s'appuyant sur un réseau mondial et régional d'experts et d'expertes et les équipes de pays des Nations Unies qui œuvrent à l'unisson pour offrir une réponse multiforme.

« N'oublions pas qu'il s'agit essentiellement d'une crise humaine. Plus fondamentalement, nous devons nous concentrer sur les personnes les plus vulnérables ».

Appel à la solidarité du Secrétaire général de l'ONU

I. Introduction

La pandémie de COVID-19 dépasse le cadre de la crise sanitaire : elle frappe la société et l'économie en plein cœur. Si ses conséquences varieront d'un pays à l'autre, la pandémie entraînera probablement une hausse de la pauvreté et des inégalités à l'échelle mondiale, d'où l'urgence de réaliser les objectifs de développement durable. En l'absence de mesures socio-économiques d'urgence, la souffrance s'exacerbera dans le monde, mettant en péril la vie et les moyens de subsistance des populations pour les années à venir. Dans cette crise, des mesures immédiates doivent être prises en faveur du développement afin de préparer l'avenir. Les choix que les pays font aujourd'hui et le soutien qu'ils reçoivent influenceront les trajectoires de développement à long terme.

Ce cadre mondial fait suite au [rapport du secrétaire général](#) sur les conséquences socio-économiques de la crise de la COVID-19 et fournit la stratégie et le plan détaillé pour une riposte socio-économique d'urgence. Il porte essentiellement sur les actions concrètes mises en place au niveau national. Les équipes de pays des Nations Unies mettront en œuvre cette offre immédiate de développement sur une période de 12 à 18 mois. Elle viendra compléter la réponse humanitaire dans les pays concernés et le Plan stratégique mondial de préparation et de riposte parrainé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui est directement centré sur la réponse sanitaire.

Il faut préserver le Programme 2030 et atteindre les objectifs de développement durable. Comme le Secrétaire général l'a souligné, ce sont en fait les lacunes en matière de développement, la non-réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les retards dans les trajectoires des objectifs de développement durable qui ont rendu autant de pays sur tous les continents si vulnérables à cette

crise. En effet, le virus révèle les fragilités structurelles qui auraient pu être atténuées si des mesures plus rapides, plus efficaces et plus universelles avaient été prises en amont. La pandémie exacerbe et creuse les inégalités existantes, mettant en évidence les vulnérabilités de la biodiversité et des systèmes sociaux, politiques et économiques, qui à leur tour aggravent les conséquences de la pandémie. Parmi ces inégalités, la plus répandue est l'inégalité liée au genre.

Le système des Nations Unies pour le développement est donc confronté à un double impératif. Il doit réagir de toute urgence afin d'atténuer l'impact et, pour ce faire, il doit aider les gouvernements et les populations à prendre des mesures qui permettront de construire un avenir meilleur. Il est urgent d'agir, mais nous devons accélérer notre offre de développement en respectant pleinement les principes qui sous-tendent l'appel mondial lancé par le Secrétaire général de l'ONU. Les mesures doivent viser à protéger les populations et la planète, à préserver les acquis en matière d'objectifs de développement durable, à garantir l'égalité, à promouvoir la transparence, la responsabilité et la collaboration, à renforcer la solidarité et à placer la voix, les droits et la volonté de chacun au cœur de notre action.

Il faut faire preuve d'humilité tout au long du processus. Dans cette réponse, nous devons toujours avoir conscience du fait que ce sont les gouvernements et les acteurs nationaux qui prennent l'initiative, apprécier le rôle de premier plan que jouent les populations et les collectivités locales et savoir que, souvent, de nombreux autres partenaires apporteront davantage de ressources financières ainsi que d'autres types de ressources à gérer. Ainsi, si le système des Nations Unies pour le développement utilise pleinement sa solide approche normative, son savoir-faire, les moyens d'action que lui

confèrent ses programmes, les analyses politiques et l'expérience internationale, il contribuera également à l'effort grâce à son rôle fédérateur, à des partenariats et des actions qui favorisent l'autonomie et par son action militante et ses revendications en faveur de la solidarité et de la protection.

La pandémie actuelle de COVID-19 nous rappelle les liens étroits qui existent entre les hommes, les animaux et l'environnement. Les modes de transmission des maladies telles que la COVID-19, de l'animal à l'humain, montrent à quel point les hommes exercent une pression sur le monde naturel et les graves conséquences que cela engendrent pour toutes et tous.

Une fois la crise sanitaire terminée, nous ne pourrions pas revenir à la normale et reprendre des activités qui aggravent les émissions et qui sont nuisibles

pour l'environnement en raison de la pression qu'elles exercent sur les espèces sauvages et la biodiversité. La performance et la résilience de nos systèmes socioéconomiques dépendent de l'état de l'environnement naturel et des écosystèmes. Une relation symbiotique mutuellement bénéfique entre les hommes et les écosystèmes qui les entourent est l'une des solutions envisageables pour bâtir des économies et des sociétés plus résilientes. Pour sécuriser le patrimoine environnemental mondial, il faut apprendre à vivre dans les limites des frontières planétaires, conserver et gérer de manière durable les ressources et les écosystèmes partagés, ainsi que leurs vulnérabilités et leurs risques afin de promouvoir le bien-être des populations. Étant donné que tous les éléments de ce patrimoine environnemental sont étroitement liés, il faut une action collective ambitieuse et une solidarité sans frontière pour les gérer de manière durable.

II. Les populations que nous devons atteindre

Tout au long du processus, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son engagement central de « **ne pas faire de laissés-pour-compte** » doivent guider notre action. Pourtant, aujourd'hui, le risque de faire de nombreux laissés-pour-compte est grave et bien présent, car le temps presse, les ressources sont limitées, les systèmes de protection sociale sont faibles, certaines personnes sont trop souvent invisibles, l'inégalité des sexes est omniprésente et la crise engendre aussi un risque accru d'exclusion et de discrimination. Nous avons l'obligation de veiller à ce que chacun soit protégé et inclus dans la réponse à cette crise. Par conséquent, le soutien aux gouvernements, de l'évaluation à la programmation, des conseils stratégiques aux activités de sensibilisation, sera guidé par les principes suivants :

Pour que les mesures immédiates en faveur du développement atteignent toutes les personnes qui en ont besoin, il est essentiel de recenser celles qui sont le plus susceptibles d'être laissées-pour-compte. Dans ce travail, il faut également examiner de quelle manière elles sont désavantagées par les multiples formes que revêtent les inégalités et la discrimination. Ces informations seront propres aux différents pays et dépendront d'un ensemble de facteurs contextuels, notamment les réalités socioéconomiques, institutionnelles et géographiques existantes, qui étaient présentes avant la crise, et de la portée des réponses actuelles.

L'intervention peut être adaptée de deux façons :
Premièrement, en fonction du contexte du pays (pays les moins avancés (PMA), pays en développement sans littoral (PDSL), petits États insulaires en développement

NOTRE OBJECTIF	LES PRINCIPES QUI GUIDENT L'ACTION DE L'ONU
Affronter l'urgence immédiate	<ul style="list-style-type: none">> Quelles ont-été les populations ciblées lors de l'élaboration des mesures sanitaires et socioéconomiques nationales ?> Quelles sont les caractéristiques démographiques et où se situent-elles ?> Où sont les lacunes ?
Se concentrer sur les conséquences sociales et les mesures économiques	<ul style="list-style-type: none">> Quels obstacles font en sorte que les populations sont hors de portée des mesures adoptées en matière d'infrastructures, d'emploi, de services et dans les autres domaines socioéconomiques ?
« Reconstruire en mieux »	<ul style="list-style-type: none">> Comment peut-on réintégrer les personnes exclues, marginalisées et vulnérables ? Comment faire en sorte qu'elles soient plus résilientes aux chocs et aux crises ?> Comment les mesures adoptées peuvent-elles contribuer à supprimer et à ne pas aggraver les causes structurelles de l'exclusion, des inégalités et de la discrimination ?

(PEID) et pays touchés par un conflit qui ont le plus besoin d'attention ; deuxièmement, en fonction de la chronologie de la crise de COVID-19 elle-même ou de la « vague d'impact » avec des retombées sur les groupes vulnérables d'un point de vue épidémiologique, sur les ménages et les entreprises, contraintes de fermer ou d'imposer des quarantaines pendant la phase de confinement, ainsi que sur les groupes les plus défavorisés et marginalisés qui sont déjà exclus en raison de leur identité ou d'autres caractéristiques. Il faudra accorder une attention particulière aux populations pour lesquelles cette urgence exacerbe la marginalisation, les inégalités et les vulnérabilités existantes. Dans tous les contextes, il sera essentiel, conformément à l'objectif 5 de développement durable, de tenir compte de l'égalité des genres et d'inclure les femmes dans la réponse afin de ne pas risquer de revenir en arrière sur les droits limités acquis et de compromettre la réalisation des objectifs de développement durable dans leur ensemble.

La crise de la COVID-19 a frappé l'ensemble de la société de manière indifférenciée. Certaines considérations doivent guider notre action pour une riposte globale :

La situation personnelle revêt de l'importance. La pandémie touche certains groupes plus que d'autres (voir l'encadré « populations à risque identifiées »). Souvent, ces populations ont tendance à être marginalisées et exclues ; sont fortement tributaires de l'économie informelle pour assurer leur subsistance ; occupent des secteurs exposés aux chocs ; ont un accès inadéquat aux services sociaux ; n'ont pas de protection sociale ; se voient refuser l'accès à ces services en raison de leur âge, sexe, race, origine ethnique, religion, statut de migrant ou d'autres formes de discrimination ; ont peu d'influence politique et ne sont pas entendues ni représentées ; ont de faibles revenus et des possibilités limitées pour surmonter la crise ou s'adapter ; et ont un accès limité, voire inexistant, aux technologies. Bien souvent, ces vulnérabilités se recoupent. Les populations qui vivent dans des sociétés ravagées par la guerre, où les systèmes de santé se sont souvent effondrés, sont particulièrement vulnérables. C'est la raison pour laquelle le Secrétaire général a récemment lancé un appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat à l'échelle planétaire.

La situation professionnelle revêt de l'importance. Les travailleurs de la santé présents en première ligne, dont la majorité sont des femmes, et ceux qui assurent des services vitaux essentiels, sont davantage exposés à l'infection, et leurs sécurité et moyens de subsistance ne sont peut-être pas suffisamment protégés par ces mesures. Les personnes qui prodiguent des soins (les

travailleurs et travailleuses sociaux, les femmes qui s'occupent de certains membres de leur famille, les travailleurs et travailleuses domestiques migrants), les personnes qui travaillent dans la production alimentaire et les chaînes d'approvisionnement (les migrantes et migrants employés dans le secteur agricole, les travailleurs et travailleuses sur les plantations, les vendeurs et vendeuses de produits alimentaires, les agriculteurs et agricultrices de subsistance, etc.) et celles qui travaillent dans le secteur informel ou occupent des petits boulots dans les services de transport et de livraison sont confrontées à des conditions précaires et subiront gravement les conséquences socioéconomiques de la crise.

La situation géographique revêt de l'importance. La crise exacerbera les inégalités, notamment dans les régions vulnérables comme les camps de réfugiés et réfugiées, les installations urbaines et périurbaines, les zones rurales, les communautés autochtones, les prisons et les centres de détention de migrants et migrantes, les centres de désintoxication et de réinsertion et les endroits fragiles, comme les établissements informels et les bidonvilles, qui sont déjà mal desservis par les services sociaux, et où les informations et les stratégies en matière de test, de lavage des mains, de confinement et de quarantaine seront particulièrement difficiles à mettre en place compte tenu du manque d'espace, d'eau, de ressources et de services.

Le statut juridique revêt de l'importance. Dans le cadre des efforts déployés par les Nations Unies pour ne laisser personne de côté, il faut tenir compte de la situation des personnes contraintes de quitter leur domicile, des apatrides et des personnes vivant dans des camps, des bidonvilles ou qui sont en marge de la société. Le nombre de réfugiés et réfugiées, de migrants et migrantes, de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et d'apatrides s'élève à plus de 300 millions de personnes. Ces groupes sont souvent exclus, car ils n'ont pas les mêmes droits que les citoyens et citoyennes, n'ont pas accès à la santé et à l'éducation et ne peuvent pas participer à l'économie formelle sur un pied d'égalité avec les ressortissants nationaux et ressortissantes nationales.

Et la confiance revêt de l'importance. Le niveau de confiance envers les gouvernements varie d'un pays à l'autre comme le montrent les nombreuses manifestations à travers le monde. Cela compromet la réponse, car la confiance envers les messages diffusés par les autorités en matière de prévention est essentielle. Mais la réponse peut aussi (re-)bâtir la confiance entre les autorités

et la population, de même qu'entre les groupes, en garantissant l'inclusivité, le dialogue et des mécanismes de règlements des griefs, la responsabilité, le respect et la réalisation des droits fondamentaux¹. Elle permettra de renforcer la cohésion sociale, la résilience et la paix.

Pour terminer, il faut également que la réponse ne laisse aucun pays de côté. Tous les pays en développement, quel que soit leur niveau de revenu, subiront de manière particulièrement intense les conséquences sociales et économiques désastreuses à court et à moyen terme de la COVID-19. Par ailleurs, les capacités et les ressources disponibles pour faire face à ces conséquences varient d'un pays à l'autre. Notre réponse peut et doit être à la fois universelle et sensible à ces différences. Dans l'allocation de nos ressources, nous devons notamment

accorder une attention particulière aux pays touchés par les conflits et les catastrophes, aux PMA, aux PDSL et aux PEID, ainsi qu'aux pays frappés par des sanctions économiques pour lesquels la crise actuelle entraîne des difficultés spécifiques majeures. Si de nombreux pays à revenu intermédiaire et supérieur disposent de plus larges capacités pour surmonter la crise, ces pays bénéficieront également de l'accès au savoir-faire collectif et du pouvoir fédérateur de l'ONU pour faire face aux conséquences multidimensionnelles de la pandémie sur les sociétés et les économies.

**POPULATIONS À RISQUE SUBISSANT LA PLUS FORTE MARGINALISATION
SOCIOÉCONOMIQUE ET NÉCESSITANT UNE ATTENTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DE LA
RÉPONSE IMMÉDIATE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT :**

- Femmes
- Personnes âgées
- Adolescents et adolescentes, enfants et jeunes, notamment les filles et les jeunes femmes
- Personnes souffrant de handicap, personnes souffrant de maladies mentales
- Populations autochtones
- Migrants et migrantes, réfugiés et réfugiées, apatrides et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, populations touchées par un conflit
- Minorités
- Personnes placées en détention ou dans un cadre institutionnel (p. ex. les personnes en soins psychiatriques, les centres de désintoxication, les maisons de retraite)
- Habitants et habitantes des bidonvilles, personnes vivant dans des zones d'habitation informelles, sans-abris
- Personnes atteintes du VIH/SIDA et autres personnes souffrant d'un problème médical sous-jacent
- Petits agriculteurs et agricultrices, pêcheurs et pêcheuses, éleveurs et éleveuses, travailleurs et travailleuses agricoles sur les marchés formels et informels, et autres personnes vivant dans des zones rurales éloignées ou dans le secteur urbain informel, et travailleurs et travailleuses indépendants tributaires du marché pour se nourrir
- Personnes en situation d'insécurité alimentaire, notamment dans les pays touchés par des crises et conflits prolongés
- Personnes en situation de pauvreté extrême ou occupant un emploi précaire ou informel ou disposant de revenus précaires ou informels
- Groupes particulièrement vulnérables et marginalisés parce que les lois, les politiques et les pratiques ne les protègent pas contre la discrimination et l'exclusion (p. ex. les personnes LGBTI).

¹ OMS, *Peace and Health*, livre blanc, 2020.

III. L'offre des Nations Unies pour une réponse immédiate en matière de développement

Le système des Nations Unies pour le développement mobilise tous les moyens d'action pertinents pour une réponse immédiate qui vient compléter les interventions humanitaire et sanitaire d'urgence. Ces moyens d'action sont les suivants :

Une présence large et bien ancrée

Le système des Nations Unies pour le développement est présent dans 162 pays et territoires et s'appuie sur un réseau d'experts et expertes internationaux et régionaux, ce qui lui a permis d'acquérir une bonne connaissance des contextes et de nouer des relations solides. Dans bon nombre de ces pays, le soutien de l'ONU n'intervient pas uniquement dans la capitale. Il touche les populations locales dans les villes et les villages.

Les connaissances requises

Le système des Nations Unies pour le développement jouit d'un large savoir-faire nécessaire pour aider les pays à faire face aux aspects socioéconomiques multidimensionnels de la crise. Il peut mettre les gouvernements en relation avec des experts, au sein du système et à l'extérieur, dans tous les domaines pertinents de la riposte.

Un large mandat

L'ONU est la seule organisation internationale ayant des mandats aussi diversifiés, allant du développement à l'humanitaire, en passant par les droits fondamentaux et la sécurité. Cela facilite notre travail d'évaluation et d'analyse, et nous permet de fournir un appui intégré.

Un vaste portefeuille de développement comme point d'appui

Le portefeuille actuel de programmes de développement de l'ONU s'élève à 17,8 milliards de dollars pour tous les objectifs de développement durable. Une part importante peut être modifiée et élargie pour couvrir les besoins liés à la COVID-19. Ce travail de réaffectation a démarré. Il est possible de l'accélérer, notamment en vue d'élargir les régimes de protection sociale, de fournir un soutien psychosocial plus large ou de mettre en œuvre des mesures d'urgence pour soutenir l'emploi.

Des modalités de soutien diverses et flexibles

L'appui aux gouvernements nationaux et locaux peut donc être adapté en fonction des capacités et des besoins des pays et peut évoluer dans le temps selon la situation.

La capacité de fournir une aide intégrée et coordonnée

Grâce à son système unique en faveur du développement et aux capacités renforcées des coordonnateurs et coordinatrices résidents, l'appui fourni par l'ONU est intégré. Il établit le lien entre les analyses et les réponses dans les différents secteurs et assure la continuité entre les mesures immédiates et la reprise à plus long terme. L'appui fourni par les équipes de pays des Nations Unies englobe non seulement les capacités des résidents dans le pays, mais aussi les compétences pertinentes issues des autres sites régionaux ou internationaux, notamment à travers les plateformes de collaboration régionales proposées.

Modalités de financement établies pour des déboursements rapides

Le système des Nations Unies pour le développement dispose de plusieurs modalités de financement pour affecter rapidement des fonds aux activités définies dans le cadre des programmes. De nouveaux mécanismes, tels que les fonds de financement commun, peuvent être créés en quelques jours, notamment au niveau national, en utilisant les normes et les procédures convenues à l'échelle mondiale.

Des partenariats solides pour une portée et un impact plus grands

Au-delà de ses propres compétences et ressources, l'ONU peut utiliser sa large envergure pour mobiliser le vaste réseau de partenariats requis dans le cadre d'une riposte qui engage l'ensemble de la société et de la communauté internationale. L'ONU dispose de nombreux liens avec des organisations de la société civile, ainsi qu'avec des groupes de femmes et de bénévoles. Bon nombre de ces organisations sont aux prises avec leurs propres difficultés et l'ONU s'efforcera de répondre à leurs fragilités spécifiques. Mais beaucoup d'entre elles jouent un rôle moteur indispensable dans la riposte, notamment pour atteindre les personnes vulnérables et les régions isolées. Ces organisations sont capables d'amplifier les réponses.

Dans de nombreux pays, l'ONU a établi des liens étroits avec le secteur privé, qui sont essentiels pour une reprise économique orientée vers le développement durable et faisant intervenir l'ensemble de la société.

Actuellement, le *partenariat entre l'ONU et les institutions financières internationales* revêt aussi une grande importance. Il s'avère particulièrement utile dans les domaines suivants : évaluation et analyse de l'impact, financement et mobilisation des ressources, promotion de politiques basées sur des mesures macro-économiques urgentes pour apporter une aide, notamment aux pays les plus démunis et touchés par des conflits et pour ceux qui sont sévèrement endettés ou risquent de l'être ; conception et fourniture des programmes et planification à plus long terme.

Une approche normative impartiale

Le système des Nations Unies pour le développement s'efforcera de veiller à ce que toutes les mesures prises pour faire face à la crise de la COVID-19 et à ses conséquences soient mises en œuvre avec humanité et dans le respect des droits fondamentaux et de la dignité de toutes et tous, sans discrimination. Il importe plus que jamais d'intégrer les normes internationales dans la conception et la mise en œuvre des mesures socioéconomiques. C'est une question d'efficacité et de viabilité. Il est notamment important de concevoir les mesures socioéconomiques dans une perspective d'égalité des genres, compte tenu du rôle que les femmes jouent à titre de soignantes en première ligne, à la fois dans un contexte professionnel et personnel, ainsi que comme dirigeantes communautaires et dans le secteur informel.

Une infrastructure opérationnelle adaptée à l'objectif

Le système des Nations Unies pour le développement possède une infrastructure solide à travers le monde qui peut être mobilisée et élargie rapidement pour soutenir cette offre. Les capacités du système en matière de logistique et d'achats sont actuellement renforcées. Avec des ressources supplémentaires, elles peuvent soutenir une mise en œuvre accélérée tout en garantissant la protection du personnel.

IV. Fournir une aide socioéconomique dans des conditions d'urgence

Le système des Nations Unies pour le développement **passé en mode d'urgence** pour aider les pays au cours des prochains 12 à 18 mois à renforcer leurs systèmes de santé, éviter la rupture des systèmes alimentaires, rétablir et mieux reconstruire les services sociaux de base et adopter d'autres mesures pour atténuer l'impact de la pandémie sur les populations les plus vulnérables. Par ailleurs, le système des Nations Unies pour le développement continue de conseiller les États Membres sur les mesures économiques et sociales à prendre pour redémarrer et établir de meilleures conditions en vue de mettre un terme à la pauvreté et de réaliser les objectifs de développement durable. L'aide socioéconomique de l'ONU est conçue pour rendre opérationnels les domaines sensibles identifiés par le Secrétaire général dans son récent rapport intitulé « Responsabilité partagée, solidarité mondiale : gérer les retombées socioéconomiques de la COVID-19 ». À ce titre, le système des Nations Unies pour le développement complète les deux autres initiatives lancées pour sauver des vies et protéger les populations à travers les réponses humanitaires et de santé publique.

Le message de fond présenté dans cette section est simple, mais revêt un caractère urgent : pendant la crise de COVID-19, le système des Nations Unies pour le développement commencera par protéger le **système de santé** lui-même. Parallèlement, et de manière tout aussi urgente, il contribuera à protéger les populations au moyen de la **protection sociale et des services de base ; à protéger les emplois, les PME et les travailleurs et travailleuses vulnérables du secteur informel** à travers la reprise économique ; à superviser la forte augmentation nécessaire des incitatifs fiscaux et financiers pour que le cadre macro-économique puisse bénéficier aux plus vulnérables et encourager le développement durable, et à **renforcer les réponses multilatérales et régionales** ; à promouvoir la **cohésion sociale** et à bâtir la confiance par le dialogue social et

l'engagement politique et à **investir dans la résilience des communautés, ainsi que dans les actions dirigées par ces dernières** (voir Figure 1). Ces cinq domaines d'intervention sont soumis à l'impératif de reconstruire en mieux dans le respect du développement durable et de l'égalité des genres.

Sous chaque pilier, le système des Nations Unies pour le développement présente les **activités concrètes et les résultats attendus** que les pays peuvent utiliser dans le cadre de leur action. Ils visent à aider les États Membres à mettre en œuvre une approche globale afin de surmonter les difficultés socioéconomiques liées à la pandémie. Les mesures proposées sont les suivantes : coordination de l'engagement international ; données et analyse, y compris des analyses et des prévisions multidimensionnelles et tenant compte des questions de genre ; conseils stratégiques propres aux différents secteurs et intersectoriels, assistance technique sur la conception et la fourniture de solutions adaptées à chaque contexte ; facilitation des partenariats et du dialogue, renforcement des capacités et accès aux compétences ; formation de coalitions, notamment pour le financement ; et mise en œuvre et exécution immédiates du projet au besoin.

FIGURE 1 : LES CINQ PILIERS DE LA RÉPONSE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT



IV. 1. PRIORITÉ À LA SANTÉ : PROTÉGER LES SERVICES ET LES SYSTÈMES DE SANTÉ PENDANT LA CRISE

Les systèmes de santé sont surchargés en raison de l'épidémie de COVID-19. Lorsque les systèmes de santé s'effondrent, le nombre de décès dus à des maladies pouvant être évitées ou traitées, mais que le système de santé défaillant ne peut plus gérer, peut rapidement dépasser le nombre de décès liés à l'épidémie elle-même. Il est donc primordial de **maintenir les services de santé vitaux essentiels** même pendant la lutte contre la pandémie.

Les pays doivent prendre des décisions difficiles et parvenir à un équilibre pour répondre directement à la COVID-19 et maintenir simultanément les services de santé essentiels en atténuant les risques d'effondrement du système. Le système des Nations Unies pour le développement est là pour aider les gouvernements à faire ces choix difficiles. Il est notamment essentiel d'assurer une prise en charge efficace des patients (dépistage, triage et aiguillage ciblé des cas positifs et négatifs à la COVID-19).

Les pays aux systèmes de santé les plus précaires ont une marge de manœuvre réduite. **Au moins la moitié de la population mondiale ne bénéficie toujours pas d'une couverture intégrale des soins de santé essentiels** et environ 100 millions de personnes se retrouvent dans une situation d'extrême pauvreté en raison des dépenses de santé.

Face à ces choix, le système des Nations Unies pour le développement préconisera une stratégie en deux phases. Premièrement, des actions ciblées pour permettre aux pays de **maintenir les services de santé vitaux essentiels** même s'ils doivent répondre à la montée en flèche de la demande en matière de soins intensifs. Deuxièmement, un effort complémentaire ciblant **le redressement, la préparation et le renforcement des systèmes de santé**, l'accent étant mis sur les soins de santé primaires et la couverture sanitaire universelle, ainsi que la capacité de faire face aux prochaines vagues de COVID-19.

La riposte : ce que propose le système des Nations Unies pour le développement

Le système des Nations Unies pour le développement fournit une aide à tous les gouvernements du monde dans le domaine de la santé, allant des conseils techniques spécialisés et des alertes rapides aux opérations de prestation de services à grande échelle dans des situations fragiles. Dans sa riposte à la pandémie de COVID-19, le système des Nations Unies pour le développement fournira en priorité **un appui aux pays afin qu'ils puissent maintenir les services de santé essentiels** et les systèmes qui les sous-tendent. Le système des Nations Unies pour le développement mobilisera l'ensemble de ses moyens techniques et opérationnels aux niveaux mondial, régional et national dans un monde immobilisé par l'épidémie de COVID-19.

Pour aider les gouvernements à maintenir les services et les systèmes de santé essentiels, le système des Nations Unies pour le développement interviendra dans les domaines spécifiques suivants :

Fourniture d'une aide analytique et stratégique et de conseils techniques rapides : Ces services couvrent de nombreux domaines : évaluation des services et des systèmes de santé ; systèmes de données et outils pour une évaluation rapide de l'impact ; services de santé essentiels allant des soins primaires aux soins hospitaliers ; gestion post-hospitalière des patients, y compris la modification des plateformes de fourniture de services ; gestion du personnel, des médicaments et des fournitures ; réduction des barrières financières et amélioration de la qualité des données des services. Il s'agit également de fournir des conseils dans les secteurs suivants : maintien des services préventifs essentiels sur le terrain, vaccination (y compris la polio), santé maternelle, prévention et traitement du VIH et de la tuberculose et campagnes de sensibilisation comme la distribution de moustiquaires ; appui aux mesures de santé inclusives pour les personnes handicapées, vulnérables ou marginalisées ; maintien des services humanitaires dans les camps et les structures apparentées dans le contexte de la pandémie ; et conseils liés à la COVID-19 et aux vagues de chaleur pour soutenir le secteur de la santé.

Mise en œuvre du programme et soutien technique : Parallèlement au soutien qu'il apporte en matière d'opérations, de fournitures et de logistique dans le contexte de la COVID-19, le système des Nations Unies pour le développement proposera l'achat et la distribution directs des fournitures pour les services de santé essentiels, notamment les fournitures destinées aux services de soins et aux services de prévention essentiels. Il fournira un appui : pour la prestation de services de santé à grande échelle grâce aux réseaux locaux d'assistance technique et à l'aide des bénévoles ; pour la formation et le renforcement des capacités dans le cadre de l'augmentation et du redéploiement des effectifs afin de faire face à la surcharge engendrée par une augmentation locale des cas de COVID-19 ; et pour la programmation conjointe, le renforcement des capacités et la gestion des connaissances sur les réponses tenant compte de la question du handicap. Dans certaines situations de conflit, le système des Nations Unies pour le développement apportera un appui dans les établissements de santé sur le terrain en mobilisant le personnel nécessaire et les capacités

pour fournir des soins primaires et des soins de soutien avancés en toute sécurité.

Aide pour recenser et atteindre les populations vulnérables :

Ces activités englobent la mobilisation de la population pour améliorer l'information en matière de santé, ainsi que l'accès aux services essentiels, en particulier pour les femmes, les jeunes et celles et ceux qui ne sont pas pris en charge par les systèmes publics, notamment les réfugiés et réfugiées. Le système des Nations Unies pour le développement travaillera en particulier avec les organisations qui militent en faveur des jeunes et des femmes, avec les chefs religieux et traditionnels, les groupes de bénévoles, les personnes handicapées et les organisations œuvrant pour les autres populations à risque telles que les personnes atteintes du VIH, à travers le [Partenariat mondial pour l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH](#), qui a été formé à l'initiative des gouvernements pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH. Le système des Nations Unies pour le développement travaillera également avec les communautés locales sur l'atténuation des risques pour les populations vulnérables qui n'ont pas accès à l'information en raison des barrières culturelles ou linguistiques et ne peuvent pas mettre en pratique la distanciation sociale parce qu'elles vivent dans des camps ou dans des espaces urbains congestionnés. Le système des Nations Unies pour le développement fournira un appui spécial aux femmes enceintes et aux femmes s'occupant de nouveaux-nés et de jeunes enfants, ainsi que des services adaptés aux femmes victimes de violences fondées sur le genre, aux femmes handicapées et aux femmes atteintes du VIH/SIDA (en mobilisant les réseaux communautaires de lutte contre le VIH dans 80 pays).

La réponse du système des Nations Unies pour le développement à la COVID-19 s'articulera autour de plusieurs programmes de santé définis à l'échelle mondiale ces dernières années, à savoir les mouvements pour la couverture sanitaire universelle et des soins de santé primaires, ainsi que la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous , dans le contexte de l'objectif 3 de développement durable. L'infrastructure développée dans le cadre de ces programmes permettra d'assurer le maintien des services de santé essentiels et de renforcer les systèmes de santé pour préparer la reprise. En résumé, le système des Nations Unies pour le développement est prêt à

réaffecter une part importante de son portefeuille actuel pour répondre aux besoins essentiels de centaines de millions de personnes dans 100 pays prioritaires qui peinent à surmonter les difficultés sanitaires et à lutter contre l'épidémie de COVID-19.

IL EST PRIMORDIAL D'ACCORDER LA PRIORITÉ À LA SANTÉ

Les systèmes de santé sont débordés en raison de la demande de services générée par l'épidémie de COVID-19. Lorsque les systèmes de santé s'effondrent, la mortalité liée à l'épidémie et la mortalité évitable liée aux autres maladies augmentent considérablement. Nous proposons aux gouvernements trois actions prioritaires pour atténuer la situation :

- **Mobiliser des soutiens pour maintenir les services et les systèmes de santé essentiels pendant et après l'épidémie en hiérarchisant les services, en modifiant la prestation des services et en gérant activement les effectifs, les fournitures et les données en matière de santé pour soutenir les services cliniques et les services de proximité essentiels.**
- **Réduire les barrières financières pour les services essentiels et accélérer l'accès aux nouvelles technologies en matière de diagnostic, de vaccin et de traitements pour appuyer la prestation de services essentiels et efficaces en toute sécurité.**
- **Cibler les plus vulnérables en garantissant la continuité des services dans les situations fragiles et soutenir les mesures visant à combler les lacunes pour ce qui est de recenser et d'atteindre les populations vulnérables dans tous les pays.**

IV.2. PROTÉGER LES POPULATIONS : PROTECTION SOCIALE ET SERVICES ESSENTIELS

Lors de l'épidémie d'Ebola, l'interruption des services sociaux a fait plus de victimes que du virus lui-même. Il est donc primordial de veiller à ce que la population, où qu'elle se trouve, continue d'avoir accès aux services sociaux et à la protection sociale.

La crise de la COVID-19 frappe plus durement les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, avec d'importantes répercussions intergénérationnelles chez les familles pauvres. Comme constaté pendant la crise financière de 2008, les pays possédant des systèmes de protection sociale et des services essentiels solides ont moins souffert et ont récupéré plus rapidement. Au cours des prochains mois, les gouvernements à travers le monde devront s'adapter, élargir et augmenter les transferts d'aide en espèces, les programmes d'aide alimentaire, les programmes d'assurance sociale et les prestations familiales, notamment pour aider les familles².

Cependant, **quatre milliards de personnes, soit 55 % de la population mondiale et notamment deux enfants sur trois,** ne bénéficient d'aucune protection sociale ou d'une protection insuffisante. Les mesures adoptées en la matière doivent tenir compte des différentes conséquences de la COVID-19 sur les groupes vulnérables, les femmes et les hommes et les personnes qui survivent grâce au secteur informel, ainsi que celles qui doivent désormais prodiguer des soins supplémentaires sans être rémunérées. Par conséquent, compte tenu de l'ampleur des défis à venir, il est nécessaire d'élargir considérablement les mesures d'aide³.

Le système des Nations Unies pour le développement est le plus grand acteur mondial en matière de protection sociale et de services essentiels. Le système des Nations Unies pour le développement sert 162 pays et territoires et aide des dizaines de millions de personnes par l'intermédiaire des services essentiels, des transferts sociaux et d'autres formes de protection sociale. Le système des Nations Unies pour le développement possède de vastes compétences et une solide expérience en matière d'appui aux gouvernements pour le développement de systèmes

² Cash transfers: what does the evidence say? A rigorous review of impacts and the role of design and implementation features. Bastagli et al. ODI. 2016.

de protection sociale, notamment pour les seuils de protection sociale et la prestation de services sociaux de qualité, ainsi que le renforcement de ces services dans les situations humanitaires et de développement.

La riposte : ce que fera le système des Nations Unies pour le développement

Dans le domaine de la protection sociale et des services essentiels, l'ONU soutiendra les gouvernements afin qu'ils adaptent, élargissent et renforcent les services dans six secteurs :

Renforcer et élargir des systèmes de protection sociale résilients et en faveur des pauvres : le système des Nations Unies pour le développement soutiendra les gouvernements afin qu'ils puissent rapidement concevoir, adapter, renforcer et mettre en œuvre des programmes de transfert d'aide en espèces afin de répondre aux conséquences économiques immédiates de la COVID-19. Il s'agit également de soutenir le passage au paiement numérique pour les gouvernements, les organismes des Nations Unies et le secteur privé. Plusieurs organismes des Nations Unies gèrent déjà des transferts d'aide en espèces avec ou pour le compte des gouvernements. En 2019, deux milliards de dollars ont ainsi été transférés. D'autres sont spécialisés dans l'extension des mécanismes nationaux contributifs de protection sociale avec les gouvernements, le patronat et les syndicats ou les services de protection sociale de proximité, notamment pour les travailleurs et travailleuses du secteur informel.

Maintenir des services essentiels en matière d'alimentation et de nutrition en mettant l'accent sur les nourrissons et les jeunes enfants, les femmes et notamment les populations vulnérables, y compris les personnes atteintes du VIH/SIDA. La COVID-19 et les mesures qui y sont liées ont une incidence sur la qualité du régime alimentaire et de la nutrition. Cela peut rapidement se traduire par une hausse de la mortalité, de la morbidité et de la malnutrition chez les populations dont les besoins nutritionnels sont les plus élevés³. Le système des Nations Unies pour le développement adoptera une approche basée sur le cycle de vie, en commençant notamment par promouvoir et soutenir la santé maternelle, des méthodes d'allaitement adéquates pour les nourrissons, des régimes alimentaires diversifiés et riches en éléments nutritifs et des pratiques alimentaires adaptées

aux jeunes enfants. La réponse de l'ONU dans ce domaine encouragera également les programmes dans les établissements et les programmes de proximité pour la détection précoce et le traitement des enfants et des femmes souffrant de malnutrition (cachexie), notamment l'utilisation de protocoles et de traitements simplifiés et de suppléments alimentaires pour le traitement des enfants cachectiques. Le système des Nations Unies pour le développement travaillera avec les gouvernements et les partenaires du secteur privé pour garantir une alimentation saine et abordable aux enfants, aux femmes et aux familles, ainsi qu'aux populations vulnérables, y compris aux personnes atteintes du VIH/SIDA. Un large choix d'options sera proposé, notamment l'aide alimentaire, l'aide financière et les coupons associés à des programmes de communication animés par des bénévoles et destinés à faire évoluer les comportements sociaux en vue d'améliorer l'alimentation des femmes et des enfants.

Garantir la continuité et la qualité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, qui pâtiront fortement de la réduction des effectifs, des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et des difficultés de paiement, grâce à une étroite collaboration avec les autorités nationales et locales d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Cela passe par la négociation de solutions pour les ménages tributaires des fournisseurs, des marchés et des sources d'eau locales afin de garantir un « filet de sécurité » pour tous les ménages qui pourraient pâtir d'une interruption de l'approvisionnement en eau et subir un rationnement de l'eau en citerne ou en bouteille. Les ménages dirigés par des femmes sont particulièrement à risque en matière de santé en raison d'un accès insuffisant à l'eau potable et à l'hygiène, car elles sont davantage susceptibles d'habiter dans un logement inadéquat. Les enfants handicapés et ceux en situation de crise humanitaire requièrent également une attention particulière, notamment dans les centres d'hébergement surpeuplés.

Garantir la continuité pédagogique pour tous les enfants et les adolescents, de préférence dans les établissements scolaires. Environ 90 % de l'ensemble des enfants scolarisés dans le monde ont été directement touchés par les fermetures d'écoles et près de 370 millions d'entre eux ont été privés de repas à la cantine scolaire. Le système des Nations Unies pour le développement travaillera avec les autorités éducatives nationales et les prestataires de services éducatifs du secteur privé pour soutenir les écoles maternelles,

3 Towards universal social protection for children: Achieving SDG 1.3. UNICEF et OIT. 2019.

4 L'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, mars 2020.

primaires et secondaires qui pourront rester ouvertes dans des conditions de sécurité, tout en aidant les gouvernements à renforcer l'enseignement à distance numérique et sous d'autres formes. Plusieurs organismes du système des Nations Unies pour le développement travaillent avec de nombreux partenaires afin de renforcer les approches novatrices pour assurer la continuité pédagogique à tous les niveaux pendant la crise, via des programmes parentaux, la télévision, la radio, ainsi que diverses plateformes numériques et autres mécanismes de prestation de services éducatifs. Par ailleurs, un soutien sera fourni pour permettre un retour rapide et en toute sécurité des enfants à l'école. Cela comprend le rétablissement des repas scolaires pour les quelque 370 millions d'enfants qui en ont été privés et la mise en place de mesures visant à promouvoir le retour à l'école. Par exemple, certaines entités des Nations Unies fournissent actuellement des repas scolaires à 17 millions d'enfants dans 61 pays et une assistance technique à 70 gouvernements. D'autres proposent des mesures visant à promouvoir le retour à l'école, qui comprennent des transferts d'aide en espèces et d'autres initiatives pour encourager et soutenir le retour des enfants vulnérables, notamment des filles, dès la réouverture des écoles. En outre, compte tenu du rôle primordial des professionnels de l'enseignement pour garantir l'apprentissage, le système des Nations Unies pour le développement appuiera les enseignants et enseignantes au travers de programmes de formation professionnelle sur l'utilisation d'autres méthodes pédagogiques.

Assurer la continuité des services sociaux et l'accès aux centres d'hébergement. Le système des Nations Unies pour le développement travaillera avec les services sociaux nationaux et locaux pour assurer la continuité des services de première ligne en faveur des enfants, des femmes et des familles susceptibles d'être victimes de violence, de maltraitance, d'exploitation, de négligence et qui pourraient se séparer. La peur, l'inquiétude et les facteurs de stress aigus, associés à la disponibilité réduite des travailleurs et travailleuses sociaux et des assistantes et assistants sociaux, exposent les femmes et les enfants à la violence, à la maltraitance, à l'exploitation et à la négligence. Des programmes du système des Nations Unies pour le développement qui soutiennent la prévention ainsi que la continuité des soins pour les enfants et les femmes victimes de violence sont disponibles dans les établissements scolaires et

de santé, les établissements de soins alternatifs, les établissements qui accueillent des délinquants mineurs ou les structures communautaires, et peuvent être élargis. Des programmes spécifiques visant à soutenir les centres d'hébergement peuvent également être élargis, notamment dans les situations humanitaires fragiles, ainsi que dans les camps et les zones urbaines densément peuplées où la distanciation sociale et les autres mesures préventives ne peuvent pas être mises en œuvre.

Soutenir les victimes de violence fondée sur le genre.

Le système des Nations Unies pour le développement soutiendra les autorités nationales, les organisations de la société civile et celles œuvrant en faveur des femmes pour garantir le maintien des services essentiels tels que les soins de santé maternelle, les programmes et les services de santé sexuelle et procréative pour les victimes de violence fondée sur le genre, et pour veiller à ce que de nouvelles méthodes soient mises en place dans le cadre de la réponse. Les politiques de quarantaine et de confinement, associées à la pression financière que subissent les familles, les individus et les communautés, exacerbent la violence domestique. On estime qu'au moins un tiers de toutes les femmes pourraient être concernées par ce phénomène⁵. Les soins et le soutien aux victimes de violence sexiste peuvent être perturbés lorsque les prestataires de services de santé sont surchargés⁶. Dans ce contexte, l'ensemble de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence sera mis en œuvre et adapté de façon à répondre aux besoins de la population locale, par exemple dans les domaines de la police et des services judiciaires. Le système des Nations Unies pour le développement soutiendra la diffusion d'informations sur la manière de prévenir la violence fondée sur le genre ou les moyens d'obtenir de l'aide. La capacité des centres d'hébergement sera élargie, les systèmes d'aiguillage améliorés et les lignes d'assistance téléphonique et autres options fourniront un soutien à distance. Dans ce contexte, l'Initiative Spotlight pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles a déjà commencé à renforcer son soutien envers ces mesures et plusieurs autres. L'adoption du principe visant à ne pas nuire et l'analyse des risques en matière de violence sexiste seront intégrées dans toutes les activités de préparation et de lutte contre la COVID-19, notamment pour les groupes vulnérables et marginalisés, comme les personnes âgées, les personnes

5 Les analyses montrent qu'il y aurait une augmentation de 30 % de la violence domestique, un phénomène déjà observé pendant l'épidémie d'Ebola et d'autres crises.

6 Les organisations non gouvernementales qui viennent en aide aux victimes de violence domestique à Jinzhou ont notamment enregistré trois fois plus de signalements d'actes de violence domestique en février 2020 que le même mois l'année précédente, alors qu'en parallèle les centres d'hébergement des victimes de violence fondée sur le genre de certains villages ont été réquisitionnés pour être utilisés à d'autres fins pendant l'épidémie de COVID-19, et dans certains pays, les lignes d'assistance téléphonique pour les victimes de violence fondée sur le genre et les instances judiciaires ont réduit leur offre de services. Sixth Tone (2020) *Domestic Violence Cases Surge During COVID-19 Epidemic* (disponible sur <https://www.sixthtone.com/news/1005253/domestic-violence-cases-surge-during-covid19-epidemic>)

handicapées et les personnes LGBTI. Le système des Nations Unies pour le développement continuera de travailler avec son vaste réseau d'organisations féminines dans 69 pays pour répondre à la crise et fournir un financement essentiel et flexible afin de soutenir les

organisations de la société civile et les organisations de défenses des droits des femmes qui peuvent contribuer à la lutte contre la violence fondée sur le genre dans le contexte de la pandémie.

RENFORCER LA PROTECTION SOCIALE ET LES SERVICES ESSENTIELS

Les gouvernements devront renforcer tout un éventail de programmes de protection sociale et de services de base pendant toute la durée de la crise. Nous sommes à un moment critique où il convient de mettre en œuvre un socle de protection sociale et de fournir des services de base à tous les groupes de la société.

Nous proposons d'adhérer aux principes suivants dans le cadre du renforcement des programmes et stratégies en question :

- **Pilotage par les pays.** Le point de départ repose sur les besoins et les souhaits des pays. Le système des Nations Unies pour le développement apportera son soutien aux gouvernements pour qu'ils choisissent des programmes et des stratégies à même de satisfaire effectivement et efficacement les objectifs liés à la fourniture d'une protection sociale et économique aux personnes dans le besoin, à la prévention de la pauvreté et du dénuement et à la stimulation de l'économie.
- **Protection sociale fondée sur les droits de l'homme.** Cela suppose la mise en place, sous la responsabilité première de l'État, d'une couverture universelle de tous les services dans le cadre d'une gestion transparente et d'une participation de tous les acteurs pertinents, sans discrimination entre les usagers, en particulier entre hommes et femmes.
- **Principes humanitaires.** Les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance sont essentiels. L'ONU et ses partenaires humanitaires les feront respecter partout où ils entreprennent des activités humanitaires, en particulier dans les contextes de conflit.
- **Stratégies axées sur la personne.** Le système des Nations Unies pour le développement appuiera des solutions qui garantissent que les besoins des personnes touchées sont satisfaits de manière opportune et efficace.
- **Stratégies tenant compte des risques et intégrant l'innovation.** Les mesures seront étayées par une évaluation des risques éventuels pour les bénéficiaires. Le système des Nations Unies pour le développement soutiendra l'adoption de décisions tenant compte des risques en vue de déterminer l'utilisation de méthodes innovantes pour garantir la continuité des services.
- **Stratégies axées sur une analyse des bénéfices adéquats.** Les décisions relatives à la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien au renforcement du système national se basera sur une analyse des problèmes de protection sociale et des solutions envisageables réalisée avec le gouvernement du pays concerné.
- **Stratégies systémiques.** Le système des Nations Unies pour le développement se concentrera sur l'utilisation et le renforcement des systèmes et services nationaux de protection sociale existants et contribuera à l'établissement de nouveaux systèmes, le cas échéant. Cela peut contribuer à atteindre les objectifs souhaités plus efficacement et à construire des systèmes pérennes.
- **Stratégies durables.** Le système des Nations Unies pour le développement aidera les pays à répondre aux besoins des personnes les plus démunies et les plus vulnérables à l'aide de solutions durables, en favorisant le passage de solutions à court terme à l'adoption de mesures d'intervention à long terme et de solutions dirigées par les pays à l'aide d'un financement durable et équitable.
- **Stratégies basées sur des partenariats.** Le système des Nations Unies pour le développement cherchera à parvenir à des accords explicites avec des organismes et des gouvernements partenaires pour convenir des objectifs et du fondement de la collaboration dans le domaine de la protection sociale, y compris en ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique aux systèmes de protection sociale nationaux de la part de différents organismes.

3. RÉPONSE ET REPRISE ÉCONOMIQUES : PROTECTION DES EMPLOIS, DES PME ET DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES VULNÉRABLES DU SECTEUR INFORMEL

La crise de COVID-19 plonge actuellement l'économie mondiale dans une récession avec un taux de chômage et une précarité atteignant des niveaux historiques.

La crise pourrait entraîner une baisse du nombre d'heures travaillées équivalente à 195 millions de travailleurs et travailleuses à temps plein au deuxième trimestre de 2020 uniquement⁷. Cette pandémie est donc également une crise de l'emploi et des moyens de subsistance qui menace de saper les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les PME, les travailleurs et travailleuses agricoles, les travailleurs et travailleuses indépendants, les journalières et journaliers, les réfugiées et réfugiés et les travailleurs et travailleuses migrants sont les plus durement touchés. Des emplois dans le secteur des services sont menacés, notamment dans les industries culturelle et touristique. La récession économique mondiale aura une incidence sur les mouvements de population à l'échelle internationale et touchera donc les pays à fort flux migratoires et enregistrant des flux d'envois de fonds élevés par rapport à leur PIB.

La plupart des travailleurs et travailleuses vulnérables sont issus du secteur informel, représentant 60 % de la main-d'œuvre dans le monde. Ils n'ont pas ou pas accès à la protection sociale et ne disposent pas de la sécurité économique nécessaire pour prendre un congé de maladie, se faire soigner ou surmonter les difficultés liées au confinement⁸. Les nouveaux modèles d'activité, comme les plateformes et l'économie à la tâche avec des relations de travail non conventionnelles, ont également tendance à réduire les prestations sociales et la protection pour les travailleurs et travailleuses. Cela risque d'entraîner une hausse de l'emploi informel, d'où la nécessité de redéfinir les systèmes de protection sociale pour garantir une couverture universelle des éléments de base associés à un travail décent.

Les aspects liés à l'égalité des genres ont également de l'importance. En raison des inégalités existantes en matière de genre, les femmes auront probablement plus de difficultés à trouver un nouvel emploi ou des opportunités de création d'entreprise pour s'en sortir financièrement. Les femmes sont surreprésentées

dans certains services plus particulièrement touchés par la crise où la majorité d'entre elles ne bénéficient pas de protection sociale. Elles supportent une part disproportionnée du fardeau dans le secteur des soins. En outre, les femmes représentent environ 70 % des travailleurs de première ligne qui affrontent la pandémie dans les secteurs social et sanitaire, et la plupart d'entre elles sont des travailleuses migrantes.

L'enjeu de la relance économique réside dans la protection des emplois et des travailleurs et travailleuses, dans la garantie d'un travail décent et dans la protection des moyens, des unités et des réseaux de production pendant la crise. Il est fondamental de veiller à ce que l'activité des petits producteurs et productrices, des travailleurs et travailleuses informels et des PME de tous les secteurs se poursuive et s'intensifie pour garantir la production d'aliments et d'autres biens et services essentiels.

Il convient d'adopter des décisions stratégiques dans de nombreux secteurs et d'atténuer les effets négatifs des politiques, notamment sur les services essentiels, afin d'éviter des pertes d'emplois temporaires et définitives. Le soutien aux revenus et à l'emploi des travailleurs et travailleuses doit être au cœur des mesures de relance, tout comme la promotion du travail décent. De telles actions stratégiques, fondées sur le dialogue social, permettraient de prévenir, dans des secteurs employant un nombre considérable de travailleurs et travailleuses, des perturbations qui mettraient immédiatement en danger l'existence des services essentiels, ce qui pourrait mener à des émeutes, à des violences et à l'érosion de la confiance dans les institutions et les gouvernements.

Il importe aussi de prendre en considération l'environnement dans tous les secteurs d'intervention et efforts de relance. Les mesures de relance devraient appuyer la transition vers une économie plus saine, qui soit verte, circulaire et économe en ressources, fondée sur une consommation durable et sur des modes de production reposant sur des chaînes de valeur durables.

La riposte : ce que fera le système des Nations Unies pour le développement

L'intervention de l'ONU dans le domaine de la relance économique se concentrera sur la protection et l'amélioration des secteurs productifs, ainsi que sur la protection des emplois et la promotion du travail décent. Les interventions prévues par le système des Nations Unies pour le développement dans ce domaine sont décrites ci-dessous.

7 https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/WCMS_740982/lang--fr/index.htm

8 Moins de deux tiers de l'ensemble des pays ont un système d'assurance sociale et/ou d'aide sociale en place qui fournit des prestations de maladie (<https://www.social-protection.org/gimi/WSPDB.action?id=40>).

Soutien intégré en matière de programmes et d'orientations stratégiques par pays. Les interventions sont axées sur la protection des travailleurs et travailleuses et des secteurs les plus touchés par la crise⁹ ainsi que sur la manière d'empêcher l'effondrement de l'activité économique et de l'emploi, c'est-à-dire aider les entreprises à contenir les licenciements massifs et protéger les familles et les individus grâce à l'élargissement de la protection sociale, le télétravail et les politiques de partage du travail. En outre, l'ONU mettra à disposition des pays son savoir-faire sur la manière de promouvoir une économie plus inclusive et de stimuler l'emploi lorsque la relance sera amorcée.

Élargissement des programmes intensifs en matière d'emploi. Parmi les exemples de gammes de services pouvant être rapidement adaptées et élargies figure le [Programme d'Investissements à Haute Intensité de Main-d'Œuvre](#) (HIMO), qui opère dans le sillage immédiat des chocs. Le programme est susceptible d'intensifier immédiatement les activités dans environ 19 pays, générant quelque 55 000 emplois à court terme (40 journées de travail en moyenne) et bénéficiant à environ 270 000 personnes vulnérables. Un autre exemple est le [Programme Better Work](#), un partenariat entre l'OIT et la Société financière internationale (SFI) visant à améliorer, dans le secteur du prêt-à-porter, les conditions de travail de 2,4 millions de travailleurs (dont 80 % sont des femmes) dans 1 700 usines de 9 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Le programme est actuellement adapté pour cibler en priorité les usines qui continuent à produire ou qui reprennent la production après une suspension temporaire. Le programme conjoint « [Promoting Decent Employment for Women through Inclusive Growth Policies and Investments in the Care Economy](#) » (Promotion du travail décent pour les femmes au moyen de politiques de croissance inclusive et d'investissements dans le secteur des services à la personne) sera modifié et élargi afin d'intégrer les incidences de la COVID-19 sur l'équilibre entre les sexes en matière d'emploi et de concevoir des mesures de relance budgétaire tenant compte des questions de genre, dont des investissements dans le secteur des services à la personne.

Soutien aux jeunes et aux partenaires sociaux en matière d'entrepreneuriat et d'innovation sociale face à la COVID-19, en s'appuyant sur les programmes d'autonomisation des bénévoles et des jeunes dirigeants. L'[Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes](#) est un exemple récent des efforts déployés par l'ONU pour coordonner l'action aux niveaux mondial, régional et local. Elle prévoit une forte participation des partenaires sociaux, des gouvernements, des membres de la société civile, des organisations de

jeunes, des groupes de bénévoles et du secteur privé, et vise à gérer les crises et à progresser vers un développement durable dans le domaine de l'emploi des jeunes. Le système des Nations Unies pour le développement assure en outre des liens avec des institutions du marché du travail telles que les services publics de l'emploi pour mettre en œuvre des programmes d'atténuation dans le domaine de l'emploi, comme la « garantie pour la jeunesse » mise en place après la crise de 2008.

Soutien en faveur de stratégies visant à verdier les mesures de relance budgétaire. Le système des Nations Unies pour le développement mobilisera le [Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte](#), qui fournit un soutien intégré en matière d'emplois verts et de questions économiques et environnementales en vue de planifier une réaction rapide à la crise et la phase de récupération. Ce partenariat est en place dans 20 pays à travers le monde et pourrait être utilisé comme un moyen de soutenir l'apprentissage entre pairs et le transfert de connaissances en matière de programmes de stimulation de la croissance et de relance à la suite de la COVID-19.

Évaluations socioéconomiques rapides tenant compte des questions de genre et diagnostics du contexte économique et du marché du travail. Le système des Nations Unies pour le développement peut soutenir des évaluations de programmes d'allocation de chômage, en observant les comportements pour mesurer les améliorations nécessaires afin d'atteindre efficacement les travailleurs informels, ainsi qu'une enquête auprès des services publics de l'emploi afin d'adapter les marchés du travail pendant la crise actuelle. Le système des Nations Unies pour le développement conduit à l'heure actuelle une enquête mondiale sur l'emploi des jeunes et la COVID-19 pour porter la voix des jeunes en première ligne de l'action et des interventions stratégiques.

Fourniture de conseils en matière de solutions de développement basées sur la nature, y compris pour les PME, en s'appuyant sur le soutien apporté par l'ONU aux pays pour débloquer un milliard de dollars de subventions provenant des fonds verticaux en 2018-2019, qui ont permis d'obtenir 1,2 milliard de dollars de fonds supplémentaires pour 91 pays de la part des institutions financières internationales, d'organismes des Nations Unies, du secteur privé et des gouvernements. Les financements mobilisés en 2019 au titre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds pour l'adaptation devraient bénéficier à 37 millions de personnes par le biais d'initiatives intégrées.

Soutien en matière d'établissement de relations interentreprises¹⁰ : il a démontré une efficacité et une incidence importantes dans les secteurs de l'agriculture

⁹ Tels que les secteurs du voyage, du commerce, de la culture, du tourisme, de l'industrie manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre et de la construction.

PRÉSERVER LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE TOUT AU LONG DE LA CRISE

La crise de la COVID-19 touchera gravement certaines des populations les plus démunies et sous-alimentées au monde, dans un contexte de ressources publiques limitées, de systèmes de santé publique affaiblis et de protection sociale insuffisante. **821 millions de personnes souffrent de faim chronique**, parmi lesquelles plus de 100 millions de personnes de plus de 50 pays sont déjà victimes d'une crise ou d'une urgence alimentaire. Il est probable que **les mesures de confinement et de suppression de la transmission du virus** soient moins efficaces pour les personnes souffrant de faim chronique et que les conséquences de leur imposition soient beaucoup plus graves. Il est particulièrement urgent de préserver les chaînes de valeur alimentaires dans ces pays. **Dans le cadre de l'intervention sanitaire, il est essentiel d'assurer l'accès à l'alimentation des populations rurales et urbaines qui souffrent déjà de malnutrition et sont plus faibles sur le plan physique.** La production, le transport et la commercialisation d'aliments et le travail formel et informel y afférent constituent une source de revenus et de moyens de subsistance pour plus de deux tiers des populations des PMA et de plusieurs grands pays à revenu intermédiaire. Des perturbations des systèmes alimentaires, ne seraient-ce que locales, peuvent conduire à des crises politiques ayant de graves répercussions.

Le système des Nations Unies pour le développement, en partenariat avec des gouvernements, des donateurs, des instituts de recherche, des ONG et de nombreux autres partenaires de développement du Nord et du Sud, a élaboré **un éventail de normes, d'outils et de mécanismes pour le suivi, la compilation de données et la réalisation d'évaluations et d'analyses**

rapides en vue de surveiller le fonctionnement de la chaîne de valeur alimentaire à tous les niveaux de l'économie mondiale ainsi qu'en vue de fournir des mécanismes d'application immédiate pour déclencher et coordonner une intervention stratégique rapide.

Parmi les mécanismes en question figurent le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, le Système d'information sur la sécurité alimentaire ([FSIN](#)), le Système mondial d'information sur les maladies animales/Système de gestion de l'information agricole ([EMPRES](#)), le Système mondial d'information et d'alerte rapide ([SMIAR](#)), l'Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité ([VAM](#)), le Groupe de la sécurité alimentaire, le [Réseau mondial contre les crises alimentaires](#) et le Système d'information sur les marchés agricoles ([AMIS](#)). L'ensemble des données et des informations compilées est disponible par le biais d'une plateforme géospatiale unique intégrée qui met en correspondance des informations sur le suivi des urgences avec des informations connues sur les données biophysiques et socioéconomiques, le prix du transport, les données météorologiques et les analyses basées sur l'intelligence artificielle. La plateforme fournit une image complète des chaînes de valeur alimentaires, de leur état de fonctionnement et des risques de rupture qu'elles présentent. Les typologies de risque sont mises en relation avec des informations en temps réel afin de permettre une intervention stratégique rapide.

Nous encourageons les gouvernements à pleinement exploiter cet éventail d'outils et d'instruments afin de préserver les chaînes de valeur alimentaires pour les populations du monde les plus vulnérables.

et du tourisme, en aidant les agricultrices et agriculteurs de subsistance et les petites agences de voyages à transformer leurs activités, qui relèvent souvent du secteur informel, en des entreprises prospères, en particulier des entreprises dirigées par des femmes. Les interventions du système des Nations Unies pour le développement dans ce domaine comprennent une approche conjointe de fourniture de conseils aux gouvernements sur la manière d'intégrer les populations

de migrants et de réfugiés dans leurs politiques d'entrepreneuriat. Le Programme de facilitation des affaires¹¹, mis en œuvre dans 37 pays, pourrait être rapidement adapté à de nouvelles situations d'urgence.

Des investissements visant à améliorer la productivité et les conditions de travail dans les micro et petites entreprises. Par exemple, le système des Nations Unies pour le développement adaptera son programme

¹⁰ Les relations commerciales entre grandes entreprises, telles qu'entre les sociétés transnationales et les distributeurs locaux, peuvent être un moyen de transférer de la technologie, des connaissances et des compétences aux pays bénéficiaires (<https://unctad.org/en/Pages/DIAE/Enterprise%20Development/Business-Linkage-Programme.aspx>).

mondial [SCORE](#)¹² en recourant à un vaste réseau mondial afin de fournir des informations et des services utiles aux microentreprises et petites et moyennes entreprises. SCORE prévoit des programmes de soutien aux PME, la réalisation d'enquêtes auprès de PME, des formations spécifiques en matière de sécurité et de santé au travail axées sur la COVID-19, une planification de la continuité des opérations, un soutien à l'entrepreneuriat, un dialogue entre les dirigeants et les travailleurs ainsi que des canaux en ligne de services et de formation, qui permettent de renforcer la viabilité des entreprises et de garantir un travail décent. Le soutien du système des Nations Unies pour le développement aux microentreprises et petites entreprises, en particulier à des entreprises dirigées par des femmes, comportera une aide (y compris au moyen d'activités de sensibilisation¹³) visant à ce que ces entreprises s'intègrent dans l'économie mondiale au moyen du renforcement des capacités et de l'intégration des solutions qu'elles proposent en matière d'approvisionnement¹⁴.

Appui technique aux femmes dirigeantes de micro et petites entreprises grâce à des distributions d'espèces inconditionnelles par le biais de portes-monnaies électroniques. Le [Programme relatif au commerce, aux questions de genre et au développement](#) comprend un programme de soutien au développement des compétences entrepreneuriales, ainsi qu'une boîte à outils d'évaluation des questions de genre pour que les pays puissent évaluer l'incidence des politiques, dont celles liées à la COVID-19.

Soutien en matière de paiements numériques. Le système des Nations Unies pour le développement constate déjà une augmentation considérable des demandes de gouvernements en vue d'obtenir un soutien en matière de paiements numériques liés à la COVID-19¹⁵ et s'appuie sur son expérience acquise lors de la crise d'Ebola, pendant laquelle les travailleurs et travailleuses qui luttaient contre la maladie recevaient des paiements numériques, ce qui est essentiel dans les pays où peu de personnes détiennent des comptes bancaires et où la majeure partie du territoire est couverte par la téléphonie mobile.

Aide pour surmonter les difficultés économiques et faciliter les flux commerciaux. Le système des Nations

Unies pour le développement encourage et aide les pays à s'impliquer davantage dans le cadre de l'[Aide pour le commerce](#) afin de surmonter les difficultés de la COVID-19, notamment pour atténuer la perte de revenus dans les pays en développement¹⁶. Le Programme relatif à l'apport d'une valeur ajoutée au commerce (VA2T) collabore avec plus de 10 000 microentreprises et petites et moyennes entreprises dans 56 pays en mettant l'accent sur les secteurs les plus touchés, dont ceux de l'habillement, de l'agro-business et du tourisme. Les travaux du système des Nations Unies pour l'élaboration d'indicateurs de performance clés et de références concernant le transport aideront les pays à suivre et à analyser les mouvements de la chaîne d'approvisionnement, en particulier les blocages de biens essentiels dus aux situations d'urgence que pose la COVID-19. Le Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA), en place dans 40 pays, est un élément fondamental en vue de soutenir les mesures adoptées par les pays, car il permet de limiter au maximum les contacts personnels (entre les agents douaniers et les acteurs du commerce) et de garantir la continuité des affaires. Par exemple, le logiciel visant à détecter les besoins les plus urgents en matériel dans des situations de catastrophe naturelle, conçu en coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), pourrait être adapté à la COVID-19.

Commerce en ligne et solutions numériques pour permettre un accès sûr aux services nécessaires en temps de crise, notamment pour les groupes vulnérables. Les services proposés sous cette rubrique comprennent des services financiers d'envoi/de réception de transferts de fonds, des subventions et des prêts-relais à court terme pour les microentreprises et petites entreprises, ainsi que des paiements numériques de fonds d'urgence pour les particuliers et les familles. Des évaluations concernant l'état de préparation du commerce électronique ont déjà été effectuées pour 25 PMA et peuvent fournir une meilleure base en vue de saisir les possibilités qu'offrent les solutions numériques. L'[initiative relative au commerce électronique pour les femmes](#) aide les entrepreneuses numériques de pays en développement à devenir des moteurs de changement et de relance économique après la crise de la COVID-19.

11 <https://businessfacilitation.org/?lang=fr>

12 « Soutenir les petites et moyennes entreprises vers la croissance et la création d'emplois » (SCORE) est un programme mondial de l'OIT visant à améliorer la productivité et les conditions de travail dans les petites et moyennes entreprises (PME).

13 L'initiative et le site Web « SheTrade » du Centre du commerce international pourraient être mis à profit (<http://www.intracen.org/itc/women-and-trade/SheTrades/>).

14 Les lignes directrices et les outils du système des Nations Unies pour le développement, tels que l'atelier de développement des compétences « Empretec » et la formation « Farming-as-a-Business » (gérer une activité agricole comme une entreprise), peuvent être transformés en des outils en ligne et déployés rapidement dans un nouveau pays.

15 <https://www.uncdf.org/how-digital-payments-improve-lives-lead-to-inclusive-growth-migration>

16 L'Aide au commerce est une aide bilatérale au développement officielle fournie aux pays en développement pour les aider à surmonter les difficultés liées au commerce et à l'approvisionnement.

IL EST ESSENTIEL DE PROTÉGER LES EMPLOIS ET LES TRAVAILLEURS

Les crises précédentes nous ont appris que le soutien aux revenus et aux besoins en matière d'emploi des travailleurs et travailleuses doit être au cœur des interventions d'urgence et des efforts de relance. Comment protéger les emplois et les revenus des travailleurs les plus vulnérables, parmi lesquels les PME, les travailleurs et travailleuses indépendants, les journalières et journaliers et les migrantes et migrants ? **Nous proposons d'asseoir l'action stratégique sur trois piliers, avec le soutien intégré du système des Nations Unies pour le développement en matière de programmes et d'orientations stratégiques par pays.**

En premier lieu, il convient aujourd'hui plus que jamais de mettre en œuvre : des politiques fiscales et monétaires actives pour stimuler l'économie et l'emploi dans leur ensemble afin d'endiguer le déclin de la demande globale et les effets adverses sur le marché du travail ; des politiques sectorielles pour contrecarrer les effets négatifs des mesures de confinement, de la contraction du commerce international et des ruptures des chaînes mondiales ; et des investissements dans le secteur des services à la personne (santé et éducation), où les femmes représentent les trois quarts du nombre total d'emplois.

Deuxièmement, il importe de fournir un soutien financier immédiat et bien plus important aux PME, aux travailleurs et travailleuses indépendants et autres travailleurs et travailleuses informels par divers moyens :

- des subventions, des prêts et des allègements fiscaux en faveur des entreprises qui soient limités dans le temps, non bureaucratiques et liés au maintien des emplois ;
- des extensions des moratoires de paiement des dettes relatives aux services d'utilité publique, aux loyers, aux intérêts, aux prêts-relais et aux subventions, en suspendant les registres de crédit ;
- des programmes de préservation de l'emploi (subventions salariales, partage du travail, congés payés rémunérés par le gouvernement, salaires payés directement par le gouvernement pour

les entreprises touchées par des mesures de quarantaine ou de confinement) ;

- des congés de maladie/de vacances payés, complétés par les gouvernements si nécessaire ; et
- un soutien à la reconversion de la production vers les besoins immédiats pour que les entreprises poursuivent leurs activités, en les aidant à atteindre les clients par le biais d'outils et de plateformes de technologies de l'information et de la communication (TIC), en consolidant leurs chaînes d'approvisionnement et en élaborant des plans d'urgence pour garantir la continuité des activités.

Troisièmement, il convient de protéger les travailleurs vulnérables par les moyens suivants :

- des transferts en espèces ou en nature pour les travailleurs et travailleuses informels et indépendants, dont les travailleurs et travailleuses domestiques et occasionnels, en s'appuyant sur les systèmes de protection sociale existants, le cas échéant (pour augmenter les paiements et élargir la couverture) ;
- la fourniture de services de santé et d'informations aux groupes qui n'ont pas un bon accès aux services établis, dont les travailleurs et travailleuses migrants et les réfugiées et réfugiés ;
- une assurance sociale pour les groupes vulnérables ;
- un accès à des services de soins pour les travailleurs et travailleuses contraints de continuer à travailler pendant les confinements ;
- un soutien aux jeunes travailleurs et travailleuses qui sont gravement touchés, y compris des mesures visant à garantir la continuité des apprentissages ;
- des mesures de prévention de la discrimination, de l'exclusion et de la violence sur le lieu de travail lorsque les vulnérabilités sont exacerbées ; et
- la mise en rapport de ces groupes cibles avec des régimes de protection sociale, le cas échéant, de façon à atténuer la perte de revenus et la charge accrue que représente la garde des enfants.

IV. 4. MESURES MACROÉCONOMIQUES ET COLLABORATION MULTILATÉRALE

L'économie mondiale est entrée dans la récession économique la plus profonde depuis la Grande Dépression¹⁷ et pourrait possiblement connaître une crise financière ayant de graves conséquences pour les groupes de population et les familles vulnérables, dont certains vivent déjà à la limite de la pauvreté. La COVID-19 et les mesures de confinement mises en place pour contrôler sa propagation font rage dans des économies déjà fragiles. Une crise sans précédent requiert des mesures sans précédent : il est d'urgent d'adopter en tout lieu des mesures financières et budgétaires anticycliques. Le Secrétaire général a lancé un appel en faveur d'une action multilatérale dans tous les domaines dont le financement représente l'équivalent de 10 % du produit intérieur brut (PIB) mondial.

Réponse macroéconomique : augmentation des dépenses budgétaires et des financements

La réponse socioéconomique à la COVID-19 repose essentiellement sur une approche en trois étapes. Premièrement, il convient de mener une évaluation rapide de l'incidence potentielle de la crise afin de quantifier les dépenses nécessaires pour la contenir. Ensuite, il faut évaluer la marge de manœuvre que laisse le budget pour augmenter les dépenses, car cela déterminera dans une large mesure la capacité d'action de chaque gouvernement. Enfin, il est tout aussi nécessaire de conduire une analyse des priorités politiques et des mesures stratégiques disponibles qui tiennent compte des difficultés de financement et de mise en œuvre auxquelles sont confrontés les gouvernements. Les possibles conséquences des mesures stratégiques proposées devront également être prises en compte.

1. Il convient de bien discerner les différents canaux par lesquels la COVID-19 influe sur l'économie afin d'évaluer correctement l'étendue et l'ampleur de l'augmentation des dépenses nécessaires.

Tout d'abord, les mesures initiales de quarantaine, de restriction des déplacements et de confinement des

villes ont entraîné une diminution importante de la demande globale, ce qui a eu des répercussions sur certains secteurs de services tels que le tourisme, le commerce de détail, l'hôtellerie et l'aviation civile. Ces mesures ont en outre perturbé les marchés de l'emploi et les chaînes d'approvisionnement, risquant de dissoudre en partie la structure productive et d'abaisser les salaires. Les pays en développement sont particulièrement vulnérables à la destruction actuelle des chaînes mondiales de valeur, laquelle a en outre des conséquences négatives sur les recettes fiscales. Les secteurs traditionnels des services à forte intensité de main d'œuvre et de l'industrie manufacturière dépendante de la chaîne d'approvisionnement ont été gravement touchés, avec pour résultat une augmentation des licenciements et du chômage.

Deuxièmement, certaines mesures financières et commerciales adoptées en réponse à la crise nuisent particulièrement aux économies en développement et émergentes. La propagation continue de la COVID-19 déclenche une fuite des capitaux vers des actifs sûrs dans plusieurs pays en développement, ce qui affaiblit les monnaies nationales, augmente la volatilité des marchés financiers et exerce une pression sur les systèmes bancaires fortement soumis au dollar de certains pays. Les pays, accordant la priorité au bien-être de leurs citoyens, conduisent des politiques du « chacun-pour-soi » et appliquent des mesures tarifaires et non tarifaires, tandis que les interdictions d'exportation, notamment sur les médicaments et autres produits connexes, suivent leur cours, ce qui pourrait freiner les actions des pays visant à contenir le virus et à se remettre de la crise.

Troisièmement, le ralentissement de la croissance du PIB sera considérable. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une baisse initiale de la croissance économique mondiale de 3 % en 2020 et une perte cumulative de production équivalente à 9 000 milliards de dollars pendant la crise. Si ce scénario (qui prévoit une chute de 6,3 points de pourcentage de plus que le scénario prévu avant la pandémie) se réalise, cette contraction sera la plus importante depuis la Grande dépression¹⁸ et les économies en développement et émergentes, qui font déjà face à des contraintes concernant le paiement de la dette et n'ont qu'une marge de manœuvre budgétaire limitée, seront gravement touchées. La baisse du prix des produits de base est susceptible de faire diminuer les recettes fiscales issues des exportations nationales de ces produits, aggravant la position commerciale des

17 « Perspectives de l'économie mondiale – Avril 2020 », FMI, 14 avril 2020 (<https://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2020/04/14/weo-april-2020>). 18 FMI : <https://blogs.imf.org/2020/04/14/the-great-lockdown-worst-economic-downturn-since-the-great-depression/>.

pays et risquant de provoquer la dépréciation de leurs monnaies. De nombreux pays devraient connaître une augmentation de leurs emprunts, y compris les pays qui reçoivent des prêts concessionnels, et étendre leurs garanties aux prêts du secteur privé et à d'autres formes d'emprunt afin d'atténuer l'incidence de la COVID-19.

2. Il faudra adopter des mesures budgétaires à grande échelle, supportées par des assouplissements monétaires et ciblant tout particulièrement les groupes de population vulnérables, pour contenir la propagation de la maladie, atténuer le choc en matière d'emploi, réduire les licenciements et garantir un niveau de vie minimum.

En premier lieu, il conviendrait d'intensifier les investissements visant à renforcer les systèmes de santé et de protection sociale ainsi qu'à progresser vers l'adoption de systèmes universels de soins de santé et de protection sociale. De telles mesures doivent principalement cibler les groupes vulnérables et doivent être étayées par une analyse des questions de genre. Il importe en outre d'atténuer les perturbations dans le secteur de l'éducation en investissant pour soutenir les capacités d'apprentissage en ligne, notamment dans les systèmes scolaires et les communautés défavorisées.

Deuxièmement, il convient de contrecarrer la réduction de la demande globale pour protéger les acteurs productifs les plus vulnérables. Les gouvernements devront augmenter leurs dépenses et leurs investissements à moyen terme et éviter de mener une politique unique étant donné l'hétérogénéité de la structure productive des pays en développement. Parmi les mesures envisageables figurent des reports de paiement des impôts et des cotisations sociales, des subventions salariales pour maintenir les travailleurs et travailleuses en poste, une suspension temporaire des remboursements de prêts, des prêts bonifiés ou des subventions directes à l'intention des PME conditionnés à un maintien de l'emploi. D'autres mesures telles que des transferts d'argent aux familles qui perdent leurs revenus pendant le confinement, ainsi que des mesures de soutien aux travailleurs et travailleuses indépendants, aux familles dirigées par des femmes, aux travailleurs et travailleuses informels et autres groupes de population vulnérables, y compris les migrantes et migrants et les réfugiées et réfugiés, entrent dans la même catégorie.

Troisièmement, il est essentiel de soutenir la stabilité du système financier et d'éviter une pénurie de crédit. Au départ, cela peut se faire en fournissant suffisamment

de liquidités au système bancaire, tâche dont peuvent notamment se charger les banques centrales de certains pays en abaissant sensiblement les taux d'intérêt. Dans certains cas, il pourrait également être nécessaire de contrôler les capitaux afin de freiner leur fuite. Un report des remboursements des prêts individuels et des hypothèques ainsi que des taxes gouvernementales peuvent aussi contribuer à soutenir financièrement les personnes dans le besoin.

3. Enfin, les principales conséquences des mesures stratégiques proposées devront elles aussi faire l'objet d'une analyse afin de veiller à ce que les responsables politiques soient conscients des compromis politiques et à ce que les retombées souhaitées de telles mesures s'inscrivent dans la durée sans que cela n'entraîne une instabilité économique et sociale ni une dégradation de l'environnement.

Tout d'abord, les responsables politiques doivent examiner l'incidence des mesures envisagées sur la situation budgétaire et celle de la dette publique. Plusieurs pays dont les économies sont en développement ou en transition auront besoin d'un allègement de leur dette, de reports de paiement de la dette ou de l'annulation de celle-ci. Les mesures pourraient être coordonnées par des organisations multilatérales telles que le FMI ou le Groupe de la Banque mondiale, ainsi que par d'autres banques multilatérales de développement et des groupes de pays, comme le Groupe des Vingt (G20). Il faudra remanier les outils d'analyse du degré d'endettement tolérable afin de soutenir les pays à moyen et à long terme.

Par exemple, les pays à revenu intermédiaire verront leur PIB chuter fortement. En outre, les conséquences des pertes d'emploi massives se feront sentir dans ces pays, qui connaîtront des pertes de revenus importantes conduisant à une pauvreté et à un secteur informel croissants. Les pays à revenu intermédiaire ont donc besoin d'une plus grande marge de manœuvre politique pour contrer les effets de la pandémie. D'une part, cela requiert une capacité à utiliser la politique budgétaire à la fois comme un outil de préservation des moyens de subsistance dans les conditions actuelles et comme un levier de la relance, ce qui suppose un allègement de la dette, des mécanismes de restructuration de la dette ou une remise de la dette étant donné que l'augmentation de la dette publique sera inévitable. D'autre part, les pays à revenu intermédiaire doivent maintenir la stabilité externe. L'expansion interne et la

stabilité externe sont des objectifs interdépendants. Le maintien de la stabilité externe requiert une légitimité afin de mettre en œuvre des contrôles sur les capitaux et éviter des sorties de capitaux, ainsi qu'un accès aux devises et liquidités étrangères en vue de respecter les obligations en matière de dette et de répondre aux besoins d'importation. La coordination internationale est essentielle pour assurer la stabilité externe des pays à revenu intermédiaire.

Deuxièmement, la coordination des banques centrales sera primordiale. Les responsables politiques devront évaluer l'incidence d'une politique accommodante et expansionniste sur les bilans des banques centrales, des banques et des sociétés non financières (l'incidence sur les bilans de ces dernières pourrait être grave si les passifs libellés en devises étrangères sont supérieurs aux actifs de même nature). De plus, les effets découlant d'une augmentation rapide des sorties de capitaux et des taux de change ainsi que de la volatilité des marchés financiers ne peuvent être ignorés. Il pourrait donc être nécessaire de contrôler les capitaux.

Troisièmement, la réponse politique doit jeter les ponts de la relance, en garantissant un développement durable sur les plans environnemental et social dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs. Les responsables

politiques ne devraient pas perdre de vue l'urgence d'une action contre le changement climatique, laquelle offre une possibilité sans précédent de dégager des avantages économiques et sociaux considérables et d'accélérer les transformations structurelles pour parvenir à un développement durable. Une action vigoureuse en matière de climat pourrait engendrer des avantages économiques à hauteur de 26 000 milliards de dollars d'ici à 2030, créer plus de 65 millions de nouveaux emplois et éviter 700 000 décès prématurés dus à la pollution de l'air¹⁹. Il est en outre impératif que les mesures monétaires et budgétaires adoptées pour lutter contre la pandémie n'appuient pas des activités économiques qui dégradent l'environnement ou qui ne compensent pas les externalités environnementales négatives.

Il importe également de tenir compte des conséquences à long terme des incitants financiers accordés aux entreprises et aux familles sur les comportements. À cet égard, les politiques budgétaires ont également le potentiel de faire pencher la balance vers des choix et des comportements plus viables à mesure que la reprise prendra de l'élan. Le système des Nations Unies pour le développement continuera à aider les pays à conduire des évaluations du financement du développement et contribuera à la conception et à la mise en œuvre de cadres de financement nationaux intégrés dans des pays pionniers.

IL EST ESSENTIEL DE RÉSOUDRE LE PROBLÈME DE LA DETTE DANS LES ÉCONOMIES EN DÉVELOPPEMENT

L'ampleur des mesures de relance financières et budgétaires nécessaires dans chaque pays est considérable et équivaut à plusieurs points de pourcentage du PIB. L'ensemble des économies aurait besoin d'une marge de manœuvre budgétaire pour financer les mesures envisagées. De nombreux pays en développement, surtout ceux qui sont déjà très endettés, ne seront pourtant pas en mesure de mobiliser les ressources nécessaires. Avant la pandémie, 44 % des pays les plus pauvres couraient déjà un risque élevé de surendettement ou étaient déjà surendettés. Plusieurs pays exportateurs de pétrole, ainsi que des pays dépendants du tourisme, sont à présent susceptibles de courir un risque élevé de surendettement. De nombreux pays à revenu intermédiaire et petits États insulaires en développement devront probablement restructurer leur dette.

Un premier pas consiste à suspendre les paiements de la dette (y compris le principal, les intérêts et les frais) des pays en développement qui en font la demande et à libérer les ressources ainsi dégagées pour financer immédiatement des mesures de lutte contre la crise. Outre la suspension des paiements du service de la dette de la part des créanciers bilatéraux en faveur des pays les plus pauvres, comme viennent tout juste de le décider les membres du G20, il faudrait suspendre les paiements de la dette d'autres pays en développement qui appellent à des pratiques accommodantes. Les créanciers privés devraient adhérer à ce moratoire dans des conditions comparables pour éviter que le secteur public ne doive les renflouer et les législations nationales devraient être étendues pour inclure des sauvegardes contre les créanciers non coopératifs. La dette détenue par les institutions financières internationales devrait elle aussi être soumise à ces mesures, bien

19 « *New Climate Economy Report 2018* », Commission mondiale sur l'économie et le climat.

que ces institutions auront probablement besoin d'un soutien de leurs actionnaires pour ce faire afin de ne pas risquer de perdre leur notation AAA ni de compromettre leur capacité à fournir de nouveaux financements pendant la crise. En parallèle, les pays en développement devraient pouvoir accéder facilement à des monnaies fortes, qui leur fourniraient les moyens d'acheter des fournitures d'urgence. Cela pourrait se faire par le biais d'un recours accru aux accords bilatéraux de crédit croisé, ou par de nouvelles émissions de droits de tirage spéciaux.

Au-delà de la réaction immédiate à la crise et du moratoire, un nouveau programme de remise de la dette est nécessaire compte tenu des hauts niveaux de dette et des besoins de financement non satisfaits pour réaliser les objectifs de développement durable qui s'observaient même avant que ne frappe la pandémie. Le FMI a d'ores et déjà annulé les paiements de service de la dette de 25 des pays les plus vulnérables pour les 6 prochains mois, au moyen de son Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes. De nombreuses autres mesures seront nécessaires.

À court terme, il faudra mettre en place un mécanisme complet et plus rapide de restructuration de la dette pour faciliter la relance économique et réaliser les objectifs de développement durable dans les pays en développement, ce qui impliquera de revoir les analyses du degré d'endettement tolérable à court et à long terme des pays, en s'appuyant sur des évaluations plus détaillées de l'incidence économique de la crise de la COVID-19 intégrant les besoins de financement et les réalisations en matière d'objectifs de développement durable. Au niveau multilatéral, il conviendrait de redoubler d'efforts pour établir un mécanisme équitable et efficace pour organiser la restructuration de la dette souveraine d'une manière coordonnée et complète, dans le cadre de responsabilités partagées des débiteurs et des créanciers.

L'ONU dispose de divers moyens pour soutenir de tels efforts :

Aux niveaux mondial et régional, l'ONU, qui n'est pas elle-même un créancier, offre un forum neutre de dialogue ouvert à tous les créanciers et débiteurs de dette souveraine. Les discussions devront aborder les retombées de la crise ainsi que la voie à suivre. Elles pourraient s'inspirer d'initiatives existantes de l'ONU, telles que les Principes visant à promouvoir des pratiques responsables pour l'octroi de prêts

et la souscription d'emprunts souverains de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les discussions menées au sein de l'ONU sur les règlements de la dette souveraine. Le Forum sur le suivi du financement du développement, où ont lieu tous les ans des discussions concernant le problème de la dette, peut fournir une plateforme permanente pour ce dialogue.

Par ailleurs, l'ONU a déjà proposé des initiatives et des instruments innovants pour libérer des ressources en faveur des objectifs de développement durable et des investissements liés à la lutte contre le changement climatique. Par exemple, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a proposé de convertir les créances de la dette extérieure des Caraïbes en des paiements annuels à un Fonds de résilience, lequel peut constituer une source de financement pour les investissements visant à surmonter la crise et à réaliser les objectifs de développement durable. Il est temps de mettre en œuvre de telles propositions et d'envisager des initiatives similaires pour d'autres régions.

Au niveau national, les cadres de financement nationaux intégrés fournissent des outils permettant de mieux relier les processus de planification et de financement. Cette boîte à outils permet de mieux évaluer et intégrer les risques financiers et non financiers dans les stratégies de financement. Le soutien de l'ONU en matière de gestion de la dette nationale pourrait être complété par un service de conseils techniques à l'appui des pays en développement lors de la restructuration de leur dette. L'ONU collabore avec les gouvernements pour proposer et concevoir un ensemble de mesures de relance budgétaire tenant compte des questions de genre en déterminant des points d'entrée permettant d'atténuer les incidences de la crise et de garantir la relance économique.

L'année prochaine, dans le cadre de son rapport de 2021 sur le financement du développement durable, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement (qui intègre plus de 60 organismes des Nations Unies et organisations internationales) concentrera ses travaux sur la COVID-19 et ses conséquences sur le financement du développement. Le rapport comprendra une analyse et des recommandations concernant le degré d'endettement tolérable et les investissements en faveur des objectifs de développement durable compte tenu de la pandémie.

Collaboration régionale et multilatérale : politiques commerciales, connectivité, coordination stratégique et patrimoine environnemental

Comme l'a fait observer le Secrétaire général de l'ONU, « une intervention multilatérale à grande échelle, coordonnée et complète est plus nécessaire que jamais ». La COVID-19 est un problème d'envergure mondiale et, pour lutter contre les effets de la pandémie, il faudra déployer des efforts coordonnés à l'échelle mondiale, appuyés par des initiatives et des institutions régionales. L'ampleur et l'intensité des conséquences de la COVID-19 varient selon les pays, mais ceux qui font l'objet de sanctions peuvent être particulièrement touchés.

La coordination régionale est particulièrement importante dans quatre domaines :

Premièrement, il convient de donner la priorité à une coopération régionale en matière de politique commerciale afin de coordonner et d'harmoniser les mesures commerciales qui exercent une incidence sur les chaînes d'approvisionnement et la connectivité, ce qui contribuera à abaisser le coût de la lutte contre la crise et ouvrira la voie à une accélération de la relance économique, tout en garantissant que les initiatives en matière de politique commerciale respectent le principe de « ne pas nuire » aux autres. Cela met en avant le potentiel des plateformes régionales, telles que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et la Zone de libre-échange des pays arabes, pour générer des gains économiques significatifs et contribuer à la transformation structurelle et à la reconstruction des économies, y compris en saisissant les possibilités qu'elles offrent pour effectuer des achats groupés de médicaments et de fournitures médicales essentiels, ainsi que pour favoriser une production pharmaceutique locale, étant donné les économies d'échelle que génère un marché unique.

Deuxièmement, il faut encourager l'amélioration de la connectivité et l'abaissement des coûts des transactions et des transports. L'intensification de la coopération multilatérale et régionale en matière de facilitation des échanges et de renforcement de la logistique, notamment en adoptant des procédures douanières accélérées pour l'importation de fournitures médicales et de produits essentiels, peut permettre de renforcer l'efficacité des interventions d'urgence. Il

faut également prévoir une approche régionale visant à renforcer la capacité de fret aérien et à maintenir les frontières ouvertes aux fins de l'assistance humanitaire. Il est en outre essentiel de faciliter le commerce en ligne et les services numériques transfrontières, y compris par la mise en place de systèmes de paiement pour compenser les effets négatifs des politiques de confinement, ainsi que d'harmoniser les approches réglementaires et autres aspects de la technologie financière afin de surmonter les difficultés logistiques.

Troisièmement, il convient de renforcer la coordination monétaire et la stabilité financière dans le cadre d'une coordination régionale, pour éviter, par exemple, l'adoption de politiques « du chacun pour soi ». Les institutions financières régionales et sous-régionales sont traditionnellement d'importants fournisseurs de liquidités qui viennent compléter l'action des institutions financières mondiales en matière de financement des investissements, de fourniture de biens publics régionaux, de finances stables et anticycliques, et de mise en commun de réserves internationales. Les pays devront exploiter les capacités régionales existantes pour compléter d'autres sources de financement.

Quatrièmement, il est essentiel de coopérer au renforcement de la résilience environnementale afin d'éviter des pandémies à l'avenir. La performance et la résilience des systèmes socioéconomiques dépendent de l'état de l'environnement naturel et des écosystèmes. Comme les biens communs environnementaux ignorent les frontières et sont intrinsèquement liés, leur gestion durable appelle une action concertée et intégrée ainsi que des mesures stratégiques pour encourager une consommation et une production durables, promouvoir des « transitions justes », intensifier la décarbonation et mettre en place une protection environnementale dans des domaines économiques clé (tels que l'agriculture, les transports, l'énergie, les bâtiments et la construction et les télécommunications). Une telle approche reposant sur la coordination et la collaboration permettra de renforcer la réponse face à des crises futures tout en donnant les moyens aux pays de poursuivre les objectifs de développement durable, de bâtir des économies résilientes et de lutter contre le changement climatique.

La riposte : ce que fera le système des Nations Unies pour le développement

Fourniture de services d'analyse, de conseils et d'assistance technique, en s'appuyant sur les analyses macroéconomiques réalisées par l'ONU aux niveaux régional et mondial pour contribuer à l'élaboration d'une réponse immédiate à la crise dans les domaines économique et financier ainsi qu'à la conception de politiques visant une relance plus durable. Pour ce faire, le système des Nations Unies pour le développement exploitera l'ensemble de ses outils et produits d'analyse, dont ses prévisions économiques mondiales et régionales, ses messages politiques ainsi que ses aperçus et études de l'incidence socioéconomique de la COVID-19. Il aura recours à une modélisation macroéconomique aux échelles mondiale et régionale afin de simuler les retombées des mesures d'urgence et à moyen terme ainsi que des politiques de relance.

Fourniture d'une assistance technique renforcée aux États Membres pour qu'ils améliorent les données de base utilisées pour élaborer des politiques, y compris dans le cadre des mesures d'urgence. Les mesures prévues à ce titre visent à renforcer divers aspects : les statistiques et les analyses de données, y compris les données sur le genre ; les politiques visant à « ne pas faire de laissés-pour-compte » ; les analyses des questions de genre ; le financement en faveur des objectifs de développement durable, y compris à l'aide des cadres de financement nationaux intégrés ; le développement institutionnel et l'administration publique ainsi que la prestation de services publics ; et la participation et les partenariats multipartites.

Fourniture de conseils en matière de suivi des dépenses sociales et de budgétisation des priorités de développement social afin d'aider les gouvernements à rééquilibrer leurs dépenses publiques. Le système des Nations Unies pour le développement utilisera en outre ses outils d'assistance technique et d'analyse pour aider les gouvernements à mieux gérer leur dette à court et à long terme tout en augmentant les dépenses visant à réaliser les objectifs de développement durable.

Réalisation d'évaluations exhaustives des conséquences sur les familles et d'analyses d'impact socioéconomiques spécifiquement axées sur la crise. Ces outils aideront les gouvernements à déterminer des mesures budgétaires et financières appropriées et efficaces pour répondre rapidement

à la crise. Le système des Nations Unies pour le développement fournira également des conseils aux gouvernements quant à la manière de formuler des mesures de relance d'urgence qui soient à même de contribuer à une transformation économique et à un développement plus durable lorsque les pays entreront dans la phase de relance. Le système des Nations Unies pour le développement continuera à faire usage de son pouvoir de mobilisation aux niveaux national, régional et mondial pour faciliter le dialogue entre les gouvernements, les institutions financières internationales, les partenaires de développement, le secteur privé et d'autres acteurs afin de parvenir à l'adoption de positions et de réponses communes face aux conséquences socioéconomiques de la COVID-19. Des observatoires et des plateformes spécifiques à la COVID-19 sont aussi mis en place actuellement, y compris dans le cadre des plateformes de collaboration régionales proposées, afin de discuter des meilleures pratiques et d'appuyer la coordination régionale. Ils fourniront des informations en ligne, des analyses stratégiques et des recommandations, servant de base à la communication entre pays sur les politiques et mesures envisagées.

Les cinq commissions régionales ont chacune lancé des outils et produits de gestion des connaissances importants dans leurs régions respectives (Voir l'Annexe II).

IV. 5. COHÉSION SOCIALE ET RÉSILIENCE DES POPULATIONS

Les communautés seront les premières à subir les conséquences socioéconomiques de la COVID19, mais elles détiennent aussi la clé pour aplanir la courbe, résorber la pandémie et garantir une récupération à long terme. Elles auront besoin d'investissements pour ce faire. Dans le même temps, alors que ce capital social (les réseaux de relations entre personnes qui vivent et travaillent au sein d'une société donnée et qui permettent le fonctionnement efficace de cette société) est si précieux, la pandémie exercera des pressions considérables sur la cohésion sociale qui amplifieront les fractures existantes et en créeront de nouvelles.

L'urgence de surmonter la crise actuelle requiert de consolider, et non de marginaliser, les principaux processus continus de dialogue social et de participation démocratique dans de nombreux pays, et de veiller à ce que les timides avancées réalisées en matière d'égalité des genres ces dernières décennies ne fassent pas marche arrière. Il importe de fonder la réponse socioéconomique à la COVID-19 sur un dialogue social et une participation politique bien adaptés, reposant sur des droits et libertés fondamentaux tels que la liberté de réunion pacifique, la liberté d'association et le droit à la négociation collective, la liberté d'expression, la liberté de la presse, l'égalité des genres et l'inclusion de la femme, entre autres.

Les communautés doivent être au cœur de tous les efforts visant à renforcer la cohésion sociale. La COVID-19 aura des retombées massives sur la vie des communautés urbaines et sur les populations vulnérables et marginalisées, surtout dans les bidonvilles et les zones urbaines informelles pauvres et très peuplées. Un milliard de personnes vivent dans des bidonvilles, où les conditions de vie nuisent considérablement à la santé des personnes défavorisées, où il est impossible de s'isoler et où les moyens de subsistance dépendent des revenus d'un travail au jour le jour dans le secteur informel²⁰. Certaines communautés peuvent aussi être confrontées à des crises aggravées, comme une recrudescence importante de la COVID-19 associée à des conflits et à des catastrophes naturelles telles que des ouragans et des cyclones tropicaux. Il existe un très grand risque d'apparition de troubles sociaux dès lors que les tensions provoquées par la crise de la COVID-19 se font pleinement sentir dans ces communautés vulnérables.

Le système des Nations Unies pour le développement peut soutenir les États et leurs sociétés dans leurs efforts en vue de favoriser la cohésion sociale pendant et après la pandémie. Dans de nombreux pays du monde, l'ONU a les moyens d'atteindre des partenaires et des acteurs, dont des femmes dirigeantes, de tous milieux et horizons idéologiques pour faciliter le dialogue social et le consensus politique, y compris en ce qui concerne des questions qui peuvent être impopulaires ou polémiques. Dans ce cadre, le système des Nations Unies pour le développement accordera une attention particulière à l'impact de la COVID-19 dans les pays marqués par des transitions politiques fragiles, ainsi que dans ceux qui, déjà en proie à des conditions de sécurité problématiques, sont dotés de systèmes de santé insuffisants et souffrent les conséquences du changement climatique.

La capacité à atténuer l'incidence socioéconomique de la COVID-19 reposera dans une large mesure sur l'adoption de mesures et de solutions adaptées, conçues par la communauté et les gouvernements locaux, et intégrant les femmes et les jeunes. L'action de l'ONU en matière de développement local couvre la prestation de services axés sur la communauté, la planification participative et la surveillance locale des services fournis, ainsi que l'amélioration de la capacité des villes et des communautés à supporter des chocs, qu'il s'agisse d'une récession économique ou de catastrophes naturelles liées au changement climatique.

Une meilleure compréhension du contexte et de la nature des risques est également décisive pour que la reprise post-pandémique soit un succès. Compte tenu de la crise de la COVID-19, cela suppose de dresser et de tenir à jour un tableau mondial des empiétements, des activités commerciales illicites, des marchés d'animaux vivants et d'autres éléments qui constituent des voies de transmission pour de futurs agents pathogènes et pourraient être à l'origine de zoonoses à venir. Cela implique également de soutenir les efforts visant à enrayer les empiétements sur les écosystèmes et les pratiques préjudiciables à l'environnement, à restaurer les écosystèmes dégradés, à mettre un terme au commerce illégal et à fermer les marchés d'animaux vivants illicites, tout en protégeant les communautés qui dépendent de ces pratiques pour se nourrir et subvenir à leurs besoins. Ces objectifs pourront être atteints, au moins en partie, si les États adhèrent aux directives de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, et s'ils parviennent à un accord ambitieux lors de la quinzième conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique.

La riposte : ce que propose le système des Nations Unies pour le développement

Le travail de l'ONU dans ce domaine repose sur son expérience en matière de soutien aux États membres dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, dans le renforcement des institutions et dans la promotion de sociétés inclusives, équitables et pacifiques, comme indiqué dans l'objectif 16 de développement durable. Cela suppose d'atténuer les risques de corruption et de clientélisme, par exemple dans le cas de transferts de fonds importants, ainsi que de pallier à d'autres

²⁰ <https://unhabitat.org/sdg-11-synthesis-report-2018-on-cities-and-communities>

problèmes majeurs pour la gouvernance démocratique et l'état de droit alors que l'épidémie continue de se répandre. L'ONU est prête à réorienter son portefeuille de cohésion sociale au niveau des pays, à consolider la paix et la stabilité ainsi qu'à renforcer le dialogue social²¹ et les processus de participation démocratique²². Dans plus de 50 pays, des conseillers de l'ONU pour la paix et le développement sont présents pour aider les États Membres en matière d'analyse de conflit et de sensibilité aux conflits, à l'aide d'outils et de méthodes bien établis. En outre, des « laboratoires d'accélération » en place dans plus de 60 pays proposent des approches multipartites et multidisciplinaires aux pays qui sont à la recherche de solutions créatives pour répondre à des problèmes locaux.

Le système des Nations Unies pour le développement, en tant qu'acteur essentiel de la promotion de la **résilience communautaire et urbaine**, propose des mesures en matière de développement basées sur les droits, soutient les investissements dans des systèmes d'intervention dirigés par des communautés habilitées et résilientes et travaille avec une grande variété d'acteurs différents en fonction des besoins et des contextes. Au fil du temps, les agences onusiennes se sont engagées aux côtés d'organisations dirigées par des communautés dans plus de 70 pays pour lutter contre l'épidémie de VIH et ont soutenu des communautés dans plus de 190 villes de 50 pays à mettre en œuvre des initiatives d'amélioration des bidonvilles dirigées par la communauté. Dans ce cadre, une attention particulière est accordée aux organisations de femmes pour veiller à ce qu'elles participent de manière égale aux évaluations et aux solutions, en exploitant les contacts qu'entretient l'ONU avec plus de 11 000 organisations de la société civile féminines de plus de 170 pays. L'ensemble de ces capacités peut contribuer à établir un lien entre les activités de développement et les activités humanitaires, notamment dans des pays fragiles et à faibles revenus dans lesquels les gouvernements nationaux et locaux sont susceptibles d'avoir besoin d'un soutien renforcé.

Le système des Nations Unies pour le développement aide les gouvernements nationaux et locaux à renforcer la cohésion sociale et la résilience des communautés dans les domaines spécifiques suivants :

1. Dialogue social inclusif, sensibilisation et participation politique. Le système des Nations Unies pour le développement fera usage de son expertise et de son pouvoir de mobilisation pour encourager le dialogue social et le consensus sur des mesures

essentielles visant à répondre à la crise de la COVID-19 sur le plan socioéconomique. Au niveau national, ce soutien comprendra : le déploiement rapide d'équipes d'expertes et experts multidisciplinaires pour contribuer à la création d'espaces de dialogue et favoriser des mesures élaborées dans le cadre d'une participation nationale ; l'exploitation des réseaux et partenariats de l'ONU afin d'amener des représentantes et représentants des institutions publiques à dialoguer avec un éventail d'actrices et acteurs privés, tels que des dirigeantes et dirigeants de la société civile, des militantes et de jeunes militants, des représentantes et représentants de groupes de migrants et de la diaspora, des organisations confessionnelles et des dirigeants religieux, des organisations patronales et des entrepreneurs et entrepreneures, des syndicats, des représentantes et représentants du milieu universitaire, des groupes de réflexion ainsi que d'autres parties prenantes, pour créer conjointement des stratégies de relance ; la promotion, aux niveaux national et régional, d'un dialogue sur l'importance particulière de la liberté de la presse et de l'indépendance des médias pour créer un climat de confiance sociale en temps de crise ; la mobilisation des entrepreneuses et entrepreneurs et des professionnelles et professionnels du secteur de la culture pour qu'ils créent des espaces permettant aux communautés de tisser des liens par le biais de l'expression artistique ; ainsi qu'un soutien aux actrices et acteurs nationaux dans l'élaboration de mesures d'intervention locales et nationales qui tiennent compte des questions relatives au genre et au conflit et qui renforcent la cohésion sociale et la confiance.

La cohésion sociale au sein des familles et des communautés repose sur un soutien mutuel entre générations. Alors que les mesures d'intervention bénéficient à toutes les catégories d'âge, les jeunes supportent un lourd fardeau, en raison de la fermeture des écoles et de la perte d'emploi, qui pourrait, comme dans le cas de chocs économiques précédents, les frapper de façon disproportionnée. Les femmes assument de plus en plus de tâches de soins non rémunérées, y compris les soins aux personnes malades et l'enseignement à la maison. Le système des Nations unies pour le développement peut proposer les instruments dont il dispose, comme la stratégie des Nations unies pour la jeunesse, afin de renforcer la solidarité, y compris entre les générations, et organiser celle-ci pour ralentir la propagation de la COVID-19 et accroître le soutien à la riposte, quel que soit le groupe d'âge.

21 <https://www.ilo.org/global/topics/workers-and-employers-organizations-tripartism-and-social-dialogue/lang-fr/index.htm>

22 <https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/conflict-prevention/strengthening-social-cohesion--conceptual-framing-and-programmin.html>

Le système des Nations Unies pour le développement mettra en outre à profit son expérience pour aider les représentantes et représentants de certains groupes, en particulier les femmes et les jeunes, à accéder à l'information et à prendre part aux décisions qui seront prises concernant l'étendue et la forme de la riposte à l'épidémie, et servira de lien entre les populations exclues et l'État. Dans de nombreux pays, le système des Nations Unies pour le développement appuie les plateformes numériques participatives qui peuvent s'avérer utiles pour obtenir la mobilisation de la population dans le cadre de la distanciation sociale, que ce soit en utilisant les médias traditionnels et les nouveaux médias ou en facilitant l'accès des dirigeants locaux aux ensembles de données et aux dossiers de communication. Ainsi, la plateforme de données numériques U-Report, par exemple, présente des points de vue et des enquêtes d'opinion, réalise des évaluations des besoins, effectue des retours d'information et repère les fausses informations et les rumeurs.

Les organismes des Nations Unies exploiteront leur éventail d'activités liées à la participation politique des femmes dans un grand nombre de pays et mobiliseront des moyens et outils de communication pour mieux faire entendre la voix des femmes dans le dialogue social sur l'incidence socioéconomique de la COVID-19. À cette fin, avec son éventail de 144 projets en cours dans 69 pays, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes peut soutenir le dialogue social, au sein de la société civile, sur les conséquences socioéconomiques de la COVID-19. Le Fonds des femmes pour la paix et l'action humanitaire consacrera également une partie de ses activités à la riposte à la COVID-19.

Enfin, le système des Nations Unies pour le développement mettra les outils et mécanismes dont il dispose dans le domaine des questions liées au monde du travail au service de l'appui à la riposte immédiate à la COVID-19. Le travail réalisé par les Nations Unies auprès des réseaux d'associations professionnelles et d'employeurs dans une centaine de pays peut être mis à profit pour cerner les grands défis politiques, élaborer des propositions de politiques à l'intention des décideurs et décideuses et engager un dialogue social sur la riposte socioéconomique à la COVID-19. Le

système des Nations Unies pour le développement tirera également parti du soutien actuel aux organisations syndicales représentant 15 millions de travailleurs dans 60 pays pour renforcer la capacité institutionnelle à atténuer les conséquences de la crise de la COVID-19 sur les travailleurs. Il intensifiera ses programmes d'appui au dialogue social dans 35 pays et continuera de suivre et de contrôler l'application des droits et principes fondamentaux au travail, en particulier la liberté d'association et la non-discrimination²³.

2. Favoriser la résilience des collectivités, leur participation et une prestation de services équitable.

Dans ce domaine, les autorités nationales et locales peuvent utiliser le savoir-faire complet des Nations Unies en matière de développement des collectivités, de décentralisation, de financement des autorités locales²⁴, de réhabilitation des taudis et de réduction des risques de catastrophe, tant dans les zones urbaines que rurales²⁵. Le système des Nations Unies pour le développement met notamment l'accent sur le renforcement de la position des organisations et des réseaux locaux et sur leur mise en relation pour créer des systèmes de riposte gérés au niveau local. Un large panel d'outils d'évaluation rapide et de méthodologies qui ont fait leurs preuves permettent de produire des données sur les collectivités (ventilées par âge, sexe, etc.) et d'établir une cartographie à l'échelle d'une collectivité, faisant ressortir des vulnérabilités autrement invisibles, ainsi que des problèmes de recevabilité et d'équité de l'aide. Ces informations peuvent être intégrées à des plateformes de données et de suivi plus larges pour servir de base à des activités de plaidoyer et à des mesures plus ciblées. Les techniques de collecte des données géospatiales et innovantes fournissent une carte des quartiers urbains informels et des bidonvilles particulièrement vulnérables aux effets de la COVID-19 et permettent de prévoir les mouvements de population des citadines et citadins pauvres cherchant désespérément refuge dans leur région rurale d'origine. La résilience des villes ou les profils urbains²⁶ permettent de comprendre comment adapter la riposte aux systèmes urbains complexes, comment fonctionne la relation de la population à l'environnement bâti et comment lier collectivités et résilience urbaine²⁷. Les initiatives existantes en matière de réduction des risques de catastrophe au niveau local doivent être étendues pour communiquer des informations pertinentes et intelligibles sur les risques

23 <https://www.ilo.org/global/standards/applying-and-promoting-international-labour-standards/lang--fr/index.htm>

24 <https://www.uncdf.org/article/5477/guidance-note-covid19-local-governments>

25 <https://www.unicef.org/mena/reports/community-engagement-standards>

26 <http://urbanrisers.org/wp-content/uploads/2019/02/1.-Urban-Profiling-For-Better-Responses-to-Humanitarian-Crises-1.pdf> ;
<http://urbanrisers.org/wp-content/uploads/2019/02/4.-Building-Urban-Resilience-in-the-Face-of-Crisis.pdf>

27 <http://www.urbanresiliencehub.org>

aux groupes vulnérables et marginalisés. La participation innovante de la population locale, par l'intermédiaire des médias de masse, des médias numériques, de la culture et des arts locaux, se poursuivra.

Des logiciels ouverts, tels que RapidPro, sont également utilisés pour créer des agents conversationnels (*chatbots*) et des mécanismes de soutien virtuel apportant une réponse vocale interactive. Les lignes téléphoniques spéciales et les services de messagerie instantanée gérés par des organisations féminines locales sont d'autres services importants dans ce domaine. Ils proposent des espaces de discussion en ligne pour apporter un soutien immédiat aux victimes de violence ou pour faire entendre des messages sur la riposte à la COVID-19, et notamment sur la nécessité de partager équitablement la charge des soins pendant les phases de réponse à la COVID-19 et de relèvement de celle-ci.

Les Nations Unies s'associent à des organisations locales dans des dizaines de pays de toutes les régions du monde pour promouvoir des services de prévention, de soutien et de relèvement gérés directement par la population locale, auprès des personnes les plus vulnérables et difficiles à atteindre. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des recommandations des Nations Unies sur les droits de l'homme et concerne certains des pays et régions les plus pauvres du monde, où ces organisations sont parfois la seule structure fournissant des informations et services en matière de santé. Parmi ces partenaires figurent des organisations proposant actuellement des services de santé directement aux personnes séropositives et tuberculeuses parmi la population locale, comprenant des services d'information, de prévention, de traitement et de soutien. En outre, dans plus de 40 pays, le système des Nations Unies pour le développement travaille en partenariat avec des observatoires dédiés au traitement du VIH et d'autres structures de suivi gérés par les collectivités qui peuvent rapidement étendre leurs activités au suivi des politiques, des pratiques du système de santé et des situations socioéconomiques liées à la COVID. Le système des Nations Unies pour le développement s'appuiera sur l'infrastructure existante des collectivités en matière de prévention et de programmes de traitement du VIH pour inclure et fournir l'accès dont la population a tant besoin aux tests et traitements en matière de COVID-19 et à d'autres services de santé essentiels, pour réduire la stigmatisation, agir sur la violence à l'égard des femmes, en particulier en l'absence d'infrastructure liée au système de santé et de protection sociale, et atteindre

certaines des populations les plus vulnérables et isolées au sein de leur communauté.

Tous ces efforts seront appuyés par une coalition de partenaires aux niveaux mondial, régional et national pour soutenir la mise en œuvre et le financement d'une riposte et d'une reprise intégrées, dirigées par les collectivités, venant compléter les transferts d'espèces dans le cadre de la protection sociale par des systèmes de subventions aux collectivités. Dans ce contexte, le système des Nations Unies pour le développement propose d'adapter les programmes de réhabilitation des taudis existants, tels que le programme participatif d'amélioration des taudis et de nombreux autres programmes de petites subventions soutenus par les organisations des Nations Unies dans 125 pays. Le système des Nations Unies pour le développement réorientera également les activités des associations villageoises d'épargne et de crédit et utilisera la technologie numérique et les portes-monnaies mobiles pour permettre aux femmes de faire avancer les priorités de leurs communautés.

3. Appui à la gouvernance, aux libertés fondamentales et à l'État de droit. Dans l'élaboration des réponses à la COVID-19, des restrictions opportunistes ou involontaires des libertés publiques, des menaces sur le respect de la vie privée, une réduction de la liberté d'expression, un abus des pouvoirs spéciaux en cas d'urgence et une répression sécuritaire risquent de voir le jour, pouvant porter atteinte à la démocratie et durer plus longtemps que le strict nécessaire. Il est essentiel de lutter contre la pandémie tout en protégeant les droits civils et politiques. Le système des Nations Unies pour le développement aura, par exemple, un rôle fondamental à jouer dans le soutien au pouvoir judiciaire, le dialogue avec les services de sécurité pour prodiguer des conseils en matière d'interventions respectueuses des droits de l'homme et la fourniture de moyens et d'une protection aux institutions nationales des droits de l'homme pour contrôler les gouvernements et les associer à des consultations ciblées.

V. La mise en œuvre des mesures

Pour qu'une réponse soit élaborée dans un délai extrêmement court, dans le domaine du développement, ces principes guideront nos actions :

- > les coûts de transaction doivent être réduits le plus possible, en utilisant les structures, les capacités, les institutions et les systèmes existants ;
- > la flexibilité doit être renforcée, en s'appuyant sur les modalités de programmation et de fonctionnement habituellement réservées aux mesures prises dans les situations à haut risque, de conflit et de crise humanitaire ;
- > des risques doivent être pris et gérés en tirant pleinement parti des outils de gestion de risques spécifiques aux structures et aux outils de gestion commune des risques ainsi qu'en accélérant le partage des informations sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas à tous les niveaux ; et
- > la cohérence et la discipline doivent être les priorités de toutes et tous, en travaillant avec et par le biais d'initiatives et de cadres collectifs, y compris en ce qui concerne la mobilisation des ressources.

L'organisation

Les structures existantes au niveau national et infranational doivent être placées au cœur de cette riposte. La riposte se déroule sous la direction des coordonnateurs résidents et coordonnatrices résidentes et avec le soutien technique du PNUD et des équipes de pays des Nations Unies qui œuvrent à l'unisson pour offrir une réponse multiforme. Le coordonnateur résident ou la coordonnatrice résidente, dans son rôle

conjoint de coordination de l'assistance humanitaire, devra également assurer la cohérence entre cette réponse et l'action humanitaire, ainsi que la réponse sanitaire, sous la direction technique de l'OMS. Le coordonnateur ou la coordonnatrice des secours d'urgence, en collaboration avec le Comité permanent interorganisations et les partenaires humanitaires, coordonne et soutient les partenaires dans le cadre de la réponse humanitaire et supervise et conseille les coordonnateurs résidents et les coordonnatrices résidentes et les coordonnateurs et coordonnatrices de l'assistance humanitaire sur les questions liées à l'aide humanitaire²⁸. Conformément au pacte mondial sur les réfugiés, ainsi qu'aux protocoles existants du Comité permanent interorganisations, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aidera les autorités nationales à coordonner l'action en faveur des réfugiés.

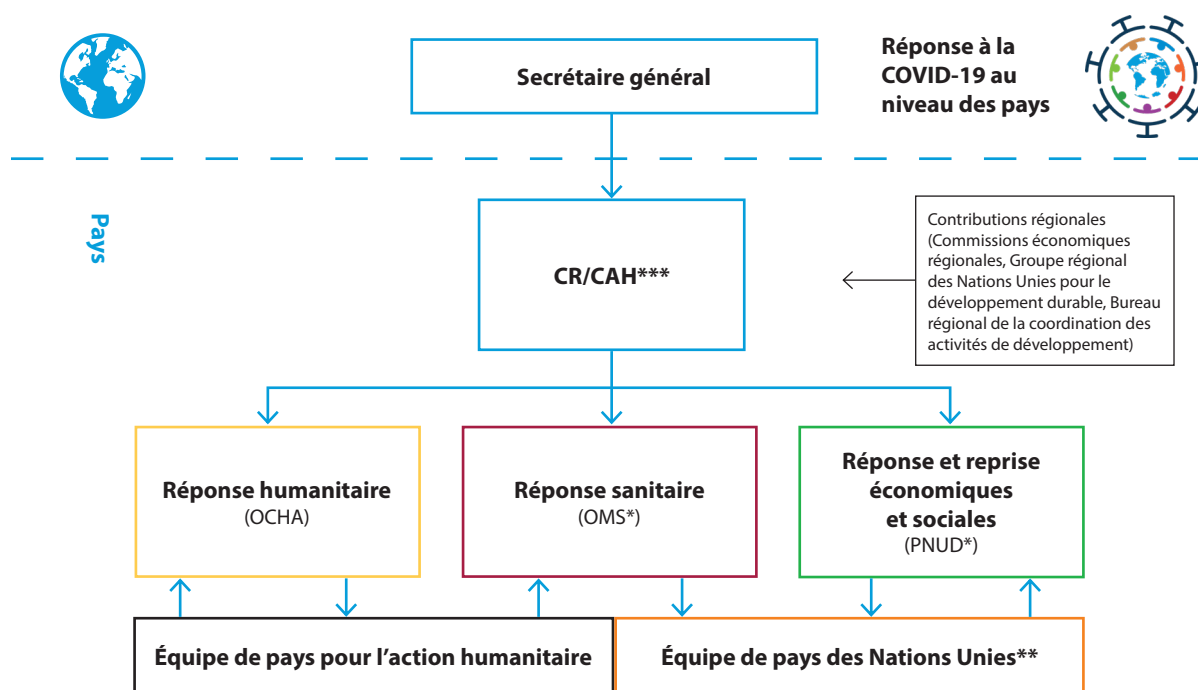
L'élaboration de la réponse

Chaque équipe de pays des Nations Unies élaborera rapidement sa réponse à la COVID-19 par rapport aux piliers du présent cadre. La réponse nationale devrait comprendre :

- > une évaluation rapide de la situation (éclairée par une perspective de genre et incluant les risques pesant sur les plus vulnérables) ;
- > le portefeuille programmatique de l'équipe de pays des Nations Unies concernant la COVID-19, assorti des lacunes dûment recensées pour guider l'utilisation des instruments de financements pertinents ;

28 Résolution n° 46/182 de l'Assemblée générale.

FIGURE 2 : RÉPONSE À LA COVID-19 AU NIVEAU DES PAYS



* Direction technique

** Indépendamment de la localisation géographique de l'organisme.

*** Dans 29 pays, les coordonnateurs résidents et coordonnatrices résidentes (CR) assument également les fonctions des coordinateurs ou coordonnatrices de l'assistance humanitaire (CAH) nommés par le coordonnateur ou la coordonnatrice des secours d'urgence.

- > l'appui non programmatique apporté au pays dans le domaine de la COVID-19 par l'équipe de pays des Nations Unies, sur le plan, notamment, des analyses, des conseils politiques, de la communication et des messages ; et
- > la coopération avec les institutions financières internationales et d'autres partenaires clés, s'agissant de la cohérence des conseils politiques et de la mobilisation des ressources.

Dans les discussions avec les gouvernements, tous les organismes des Nations Unies poursuivront et accéléreront l'adaptation de leur portefeuille de programmes et détermineront quelles actions et quels partenariats peuvent être réorientés et/ou intensifiés pour contribuer à la riposte. Ce processus sera mené sans perdre de vue l'objectif visant à promouvoir le développement durable sur le long terme et à s'attaquer aux déficits structurels qui ont rendu les sociétés si vulnérables aux effets de la COVID-19. Le but est d'ancrer

fermement, au plus vite, la réponse socioéconomique à la COVID-19 dans les plans nationaux de développement et dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (« Plan-cadre »).

Le rôle moteur joué par les régions et par le Siège devrait favoriser et appuyer ces efforts, notamment en ce qui concerne la coopération avec les donateurs et les instances dirigeantes, et tout ajustement nécessaire dans le cadre des procédures opérationnelles ou administratives.

La possibilité de concevoir de nouveaux programmes ne devrait être explorée que lorsque des capacités et des financements sont facilement disponibles et que la mise en œuvre peut commencer dans les délais prévus dans le cadre de la présente riposte. S'il fallait pour cela mettre fin à certains projets et réaffecter leurs ressources à un tout nouveau programme relatif à la COVID-19, les organismes des Nations Unies devraient procéder de la sorte, en concertation avec les gouvernements et les donateurs.

Les conséquences de la pandémie dans le domaine des droits de la personne incitent le système des Nations Unies pour le développement à prendre les devants pour s'assurer que ses efforts, de même que les efforts locaux, nationaux et internationaux qu'il appuie, répondent aux préoccupations en matière de droits de l'homme et promeuvent lesdits droits au cours de la phase « mieux se rétablir », selon la formulation du Secrétaire général. À cette fin, avec l'appui et les conseils du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le système des Nations Unies pour le développement continuera d'évaluer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les droits de l'homme et de déterminer la mesure dans laquelle les réponses apportées respectent ces droits, en utilisant les 10 indicateurs des droits de la personne (voir l'annexe I).

La réponse anticipe la révision de l'analyse commune de pays et du Plan-cadre qui aura lieu au lendemain de la crise, lorsque les conséquences à long terme de celle-ci apparaîtront clairement. Les ajustements relatifs à la riposte, notamment en ce qui concerne les risques et les objectifs, peuvent se retrouver dans le processus d'examen annuel et les adaptations du plan de travail conjoint.

L'évaluation

Étant donné que le temps presse, nous devons évaluer, élaborer des programmes et réagir de manière quasi simultanée, plutôt que successive. Dans ce contexte, toutes les évaluations pertinentes existantes devraient être partagées sans délai au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, par l'intermédiaire du bureau des coordonnateurs résidents et coordonnatrices résidentes et avec les gouvernements et le Siège. De nouvelles évaluations devraient être réalisées en collaboration, dans la mesure du possible, lorsque nécessaire. Le PNUD, en particulier, veillera à l'intégration de perspectives pluridimensionnelles dans les évaluations actuelles comme dans les nouvelles évaluations.

Ces évaluations (qu'elles soient nouvelles ou mises à jour) mettront l'accent sur la détermination des groupes présentant un risque élevé d'être laissés de côté et/ou qui pourraient pâtir des réponses adoptées, ainsi que de la mesure dans laquelle lesdites réponses aggravent ou réduisent les inégalités ou les injustices, et portent atteinte aux droits de ces groupes ou les exposent à des violations des droits de la personne. Dans le cadre de notre engagement à « ne pas nuire » et à adopter une approche « sensible aux conflits », les évaluations

comprendront une analyse des conséquences de la COVID-19 sur le plan des droits de la personne et de l'égalité femmes-hommes afin de guider la conception de politiques visant à atténuer ces risques, à protéger les acquis du développement et à réduire les risques de violence sociale dans les mois à venir et au-delà.

Dès lors, il conviendra d'adopter une approche axée sur les droits de la personne en matière de collecte des données, dans laquelle la participation de ces groupes et d'autres groupes est activement sollicitée et facilitée, et les données sont ventilées selon les motifs de discrimination interdits en vertu du droit international des droits de l'homme, tels que l'âge, le sexe, le statut migratoire, l'état de santé, la situation socioéconomique, le lieu de résidence et d'autres facteurs pertinents à l'échelon national.

La mise en œuvre

L'accent est mis sur la rapidité de développement de la réponse aux conséquences socioéconomiques de la pandémie, en même temps que des interventions dans les domaines humanitaire et sanitaire, dans le cadre d'un ensemble de mesures d'urgence intégré et cohérent. Ces trois réponses sont aujourd'hui nécessaires pour sauver des vies. Le lien entre le travail humanitaire et l'action en faveur du développement, y compris les synergies opérationnelles, n'a jamais été aussi pertinent, ni le besoin de collaboration et de cohérence dans ces deux domaines plus aigus.

Ainsi, sous la supervision du coordonnateur résident/ coordonnateur de l'assistance humanitaire, et sans porter préjudice à la réponse humanitaire, il conviendrait d'explorer, dans le cadre de la riposte, l'utilisation des canaux d'acheminement de l'aide humanitaire établis pour étendre le soutien apporté (transferts d'espèces/ systèmes de protection sociale, par exemple). Étant donné les restrictions imposées aux déplacements, le système des Nations Unies pour le développement tirera en outre pleinement parti de la programmation adaptative et à distance ainsi que des modalités de suivi et d'évaluation existantes, et devrait établir son budget en conséquence²⁹. Toutes les modalités opérationnelles pertinentes à ce jour, y compris les approches harmonisées en matière de transferts d'espèces et les procédures de reconnaissance mutuelle, doivent être utilisées pour accélérer la mise en œuvre. À cette fin, tous les organismes des Nations Unies, y compris les administrateurs de fonds communs, redoubleront d'efforts pour appliquer des procédures accélérées.

²⁹ Il s'agit, entre autres, des centres d'appels et des systèmes de retour d'informations des bénéficiaires, du suivi par une tierce partie, du suivi GPS ou par imagerie satellitaire.

La promotion de normes et de règles internationales

Le système des Nations Unies pour le développement appuiera les États Membres dans la mise en œuvre des engagements normatifs existants et des nouveaux engagements normatifs dans les domaines des droits de la personne et de l'égalité femmes-hommes. À cette fin, il a mis au point une série de 10 indicateurs clés pour surveiller et évaluer les incidences de la COVID-19 sur les droits de la personne, et notamment les conséquences socioéconomiques et les aspects liés à l'exigence de ne laisser personne de côté. Le système des Nations Unies pour le développement a en outre des liens avec de nombreux systèmes et réseaux nationaux de défense des droits fondamentaux qui peuvent fournir des conseils juridiques aux gouvernements et jeter des ponts entre les populations exclues et l'État. Le système des Nations Unies pour le développement, ainsi que l'OIT, en particulier, suivent également l'application des principes et des droits fondamentaux au travail, et notamment de la liberté d'association et de la non-discrimination, ainsi que l'incidence des mesures prises en réponse à la crise, par l'intermédiaire d'experts indépendants reconnus et de commissions tripartites.

La pandémie actuelle et les précédentes épidémies dues à une contamination de l'animal à l'homme soulignent en outre à quel point les hommes exercent une pression sur le monde naturel et les graves conséquences que cela engendre pour tous. Cette interaction comprend la surexploitation de la faune sauvage pour les besoins des hommes. La pandémie montre plus que jamais combien il est important que les États membres appuient la mise en œuvre effective de la gestion durable du commerce d'animaux sauvages, comme cela a été mondialement reconnu dans la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Le financement de la riposte

Étant donné l'ampleur des besoins, l'urgence de la tâche et en l'absence de données exhaustives sur les besoins de financement, l'équipe de pays des Nations Unies veillera avant tout à réorienter les budgets actuels vers des interventions pouvant être adaptées en vue d'appuyer la réponse socioéconomique à la crise. Ce processus sera mené en concertation avec les gouvernements. Ainsi, une part significative du portefeuille de développement actuel des Nations Unies,

d'un montant de 17,8 milliards de dollars, tous objectifs de développement durable confondus, fera l'objet d'ajustements à la hausse.

Cependant, étant donné l'ampleur de la crise, des ressources supplémentaires considérables seront nécessaires pour faire face à la menace qu'elle représente. Le Plan stratégique de préparation et de riposte mondial de l'OMS expose les grandes priorités de la réponse sanitaire à la COVID-19 à travers le monde. Son coût initial, de 675 millions de dollars, est aujourd'hui largement revu à la hausse. Ce plan constitue le document de référence en ce qui concerne la définition des actions prioritaires et des besoins financiers relatifs à la riposte sanitaire. Les interventions sanitaires concernées seront financées par de nombreux canaux de financement, mais avant tout par les propres budgets des gouvernements, le fonds de solidarité de l'OMS et le Fonds central pour les interventions d'urgence.

Lancé par le Secrétaire général et coordonné par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 définit les grandes priorités de la réponse humanitaire à la pandémie. D'un coût initial de deux milliards de dollars, le plan sera réexaminé périodiquement, à mesure que les besoins deviennent plus évidents. Le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 est le principal instrument de levée de fonds permettant de répondre aux besoins sanitaires et multisectoriels immédiats liés à la COVID-19³⁰ dans 40 à 50 pays « prioritaires », et notamment apporter la réponse sanitaire définie dans le plan mondial de l'OMS. Si en temps normal, les interventions humanitaires viseraient essentiellement les populations à la situation humanitaire déjà préoccupante, ces canaux d'acheminement peuvent parfois être étendus de manière substantielle pour répondre aux besoins de nouvelles populations vulnérables ayant besoin d'une aide humanitaire dans un pays donné. La probabilité d'une pénurie alimentaire, par exemple, et par conséquent, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire d'urgence, sont élevés. Dans d'autres cas, les acteurs humanitaires continueront de centrer leurs efforts sur les populations déjà ciblées et le système pour le développement étendra son aide aux populations devenues vulnérables du fait de la COVID-19.

³⁰ Eau, assainissement et hygiène, sécurité alimentaire et moyens de subsistance, nutrition, éducation, logistique, moyens aériens.

Dans un nombre non négligeable d'autres pays, où l'ampleur de l'impact de la COVID-19 reste limité, les coordonnateurs résidents et coordonnatrices résidentes et les équipes de pays des Nations Unies seront en fait chargés de la réponse humanitaire. Toute cette organisation sera ajustée pays par pays sous la direction locale du coordonnateur résident ou de la coordonnatrice résidente ou du coordonnateur ou de la coordonnatrice de l'assistance humanitaire, en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et les équipes de pays pour l'action humanitaire. La réponse humanitaire transparaîtra dans le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 coordonné par l'OCHA et actualisé en fonction de l'évolution des besoins humanitaires.

La réponse socioéconomique du système des Nations Unies pour le développement présentée dans le présent cadre devrait être financée par des sources multiples. Au nombre de celles-ci figurent le nouveau Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires COVID-19 pour la riposte et le relèvement³¹, devant gérer les ressources affectées aux réponses prenant la forme d'une programmation interinstitutions ou conjointe ; les efforts de mobilisation des ressources spécifiques à une agence, organisés autour d'appels ou de fonds d'affectation spéciale ; des appels nationaux soutenus par l'État (le Bangladesh et le Niger, par exemple, ont déjà lancé des appels) ou des fonds de financement commun nationaux parrainés par l'équipe de pays des Nations Unies.

Des instruments de financement existants, tels que le fonds commun pour les objectifs de développement durable, le Fonds pour la consolidation de la paix, l'initiative Spotlight, et des fonds verticaux comme l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, représentent également des sources et des partenaires de financement potentiels concernant la programmation conjointe ou complémentaire, dans ce cadre. Enfin, le financement, par les institutions financières internationales, des priorités des gouvernements pourrait également se voir confier à des éléments du système des Nations Unies pour le développement pour sa mise en œuvre.

S'il convient de recourir à des sources multiples, les efforts de mobilisation des ressources déployés à l'échelon national s'inscriront dans un processus de

mobilisation des ressources conjoint dirigé par le coordonnateur résident ou la coordonnatrice résidente, et la communication d'informations sur ces fonds devrait également relever des plateformes de communication collective de l'information de l'équipe de pays.

La communication et le partage d'informations

Il sera crucial de pérenniser le soutien des États membres et des donateurs au niveau de chaque pays et du monde. Pour cela, notre riposte doit inspirer la confiance ; elle doit être transparente et des comptes devront être rendus à son sujet aux autorités et à la population.

Par conséquent, dans chaque pays, le coordonnateur résident ou la coordonnatrice résidente et l'équipe de pays s'assureront que leurs plateformes de communication et de partage d'informations existantes, notamment UN Info, sont actualisées concernant leur riposte au COVID-19.

De même, des ajustements du budget du système des coordonnateurs résidents et coordonnatrices résidentes visant à leur permettre de réorienter les fonds de coordination en conséquence seront intégralement signalés dans le cadre du fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées.

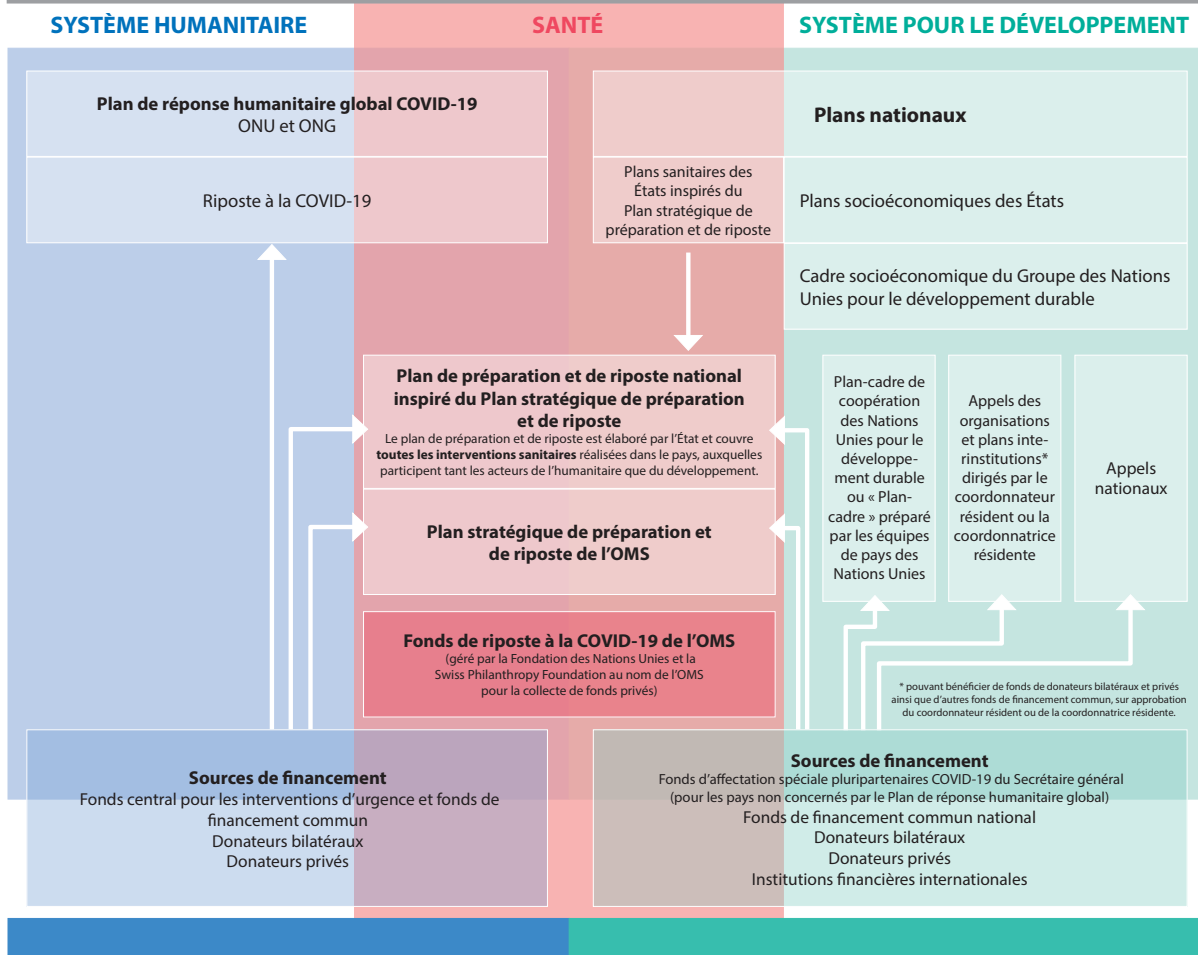
Des informations portant spécifiquement sur la réponse à la COVID-19 seront fournies dans les instruments de rapport sur les outils de financement qui s'y rapportent, y compris le portail du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF office Gateway), tant en ce qui concerne le fonds d'affectation spéciale pluripartenaires COVID-19 que d'autres fonds qui ajustent leur portefeuille de la sorte.

En outre, pour que nos partenaires et le monde entier bénéficient d'un accès total et complet aux informations relatives à nos interventions dans le cadre de la COVID-19, des liens renverront à la réponse humanitaire depuis cette réponse socioéconomique, qui sera intégrée à la plate-forme des partenaires de l'OMS.

³¹ Il a été demandé, dans le cadre du nouveau Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires COVID-19 pour la riposte et le relèvement du Secrétaire général des Nations Unies, d'intégrer le marqueur de l'égalité femmes-hommes dans l'élaboration de propositions visant à garantir une reconstruction « en mieux ».

FIGURE 3 : MODÈLES DE FINANCEMENT DE LA RIPOSTE ET DU RELÈVEMENT FACE À LA COVID-19

(en date du 23 avril)



VI. Reconstruire en mieux : vers le développement durable et le Programme 2030

« Nous ne pouvons tout simplement pas revenir là où nous étions avant que la COVID-19 ne nous frappe, avec des sociétés inutilement vulnérables aux crises. Nous devons construire un monde meilleur ».

Secrétaire général des Nations Unies,
le 2 avril 2020

La pandémie nous a rappelé, de la manière la plus brutale qui soit, le prix que nous payons pour toute faiblesse dans les systèmes de santé, dans la protection sociale et dans les services publics. Elle a souligné et exacerbé les inégalités, et avant tout l'inégalité entre les genres, mettant à nu la manière dont l'économie formelle a été soutenue grâce à une économie informelle et à un travail de soins invisible et non rémunéré. Elle a mis en relief les défis actuels en matière de droits fondamentaux, notamment la stigmatisation et les violences contre les femmes.

Les mesures que prennent actuellement les pays face à la propagation et aux conséquences de la COVID-19 participeront de manière essentielle à poser les bases d'une transition **juste et durable** vers l'adoption d'un nouveau **contrat social** dans les années à venir — un contrat social permettant de prévenir et d'atténuer les crises d'une telle ampleur, d'y résister et de se relever par la suite. Nous disposons d'une occasion historique de plaider en faveur du changement, de choix macroéconomiques et de politiques budgétaires en faveur des pauvres et plaçant les droits des peuples au centre des préoccupations, d'un investissement accru dans les services publics et d'autres mesures qui réduisent les inégalités.

La crise sanitaire actuelle est le signe d'un modèle économique non viable, dont les modes de consommation et de production ne sont pas durables. Il est de plus en plus évident que les nombreux moteurs économiques, sociaux et institutionnels exacerbent les risques environnementaux et les risques liés à un développement urbain non planifié offrant peu de services, avec des conséquences sur la santé humaine et une charge accrue pour les services publics. Au-delà des réponses sanitaires directes, les réponses budgétaires et financières à la COVID-19 sont l'occasion d'amorcer une relance verte et porteuse de changement, s'accompagnant de la création d'emplois verts. Pour une relance verte et porteuse de changement, il sera fondamental d'agir rapidement dans le cadre d'un programme à plus long terme visant à faire face au changement climatique, à éviter la disparition et la fragmentation des habitats, à enrayer la perte de biodiversité, à réduire la pollution et à améliorer la gestion des déchets et l'infrastructure en la matière.

Tenir compte des liens entre la nature et la santé. Il n'y a jamais eu autant de possibilités, pour les agents pathogènes, de passer des animaux sauvages aux animaux domestiques, puis à l'homme, donnant naissance à des maladies transmises de l'animal à l'homme (zoonoses). Plus de 30 nouveaux agents pathogènes humains ont été détectés rien qu'au cours des trois dernières décennies, dont 75 % étaient d'origine animale³². Par ailleurs, 60 % de toutes les maladies infectieuses connues chez l'homme sont zoonotiques³³. Enfin, au niveau mondial, environ un milliard de cas de maladie et des millions de décès dus à des zoonoses sont recensés chaque année³⁴.

32 Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale | *Zoonotic disease: emerging public health threats in the Region* | RC61 | <http://www.emro.who.int/fr/about-who/rc61/zoonotic-diseases.html>

33 PNUE, *Frontiers Report 2016* https://environmentlive.unep.org/media/docs/assessments/UNEP_Frontiers_2016_report_emerging_issues_of_environmental_concern.pdf ; p. 18

34 Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale | *Zoonotic disease: emerging public health threats in the Region* | RC61 | <http://www.emro.who.int/fr/about-who/rc61/zoonotic-diseases.html>

La pandémie actuelle et les épidémies zoonotiques antérieures soulignent à quel point l'être humain exerce une pression sur le monde naturel et les graves conséquences que cela engendre pour toutes et tous.

Pour construire un avenir meilleur après la pandémie, il convient d'intervenir aujourd'hui dans les domaines économique et social afin de renforcer la résilience. Les efforts de redressement doivent accélérer, et non ralentir, la décarbonation, la protection du capital naturel, l'égalité des genres et l'inclusion sociale, l'application des droits de la personne pour toutes et tous et la mise en place d'autorités et d'institutions nationales et infranationales solides et compétentes — autant d'éléments systémiques fondamentaux pour prévenir l'apparition d'une nouvelle épidémie.

Plutôt que d'être écartés en période de crise au motif qu'ils représentent un idéal, les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris offrent un cadre propice à une transition juste et durable, car ils reconnaissent le caractère interconnecté de toute vie sur notre planète. Au-delà du cadre socioéconomique de la présente riposte, le rôle que joueront l'environnement et le capital naturel sur la voie menant au relèvement constitue un choix politique qui justifie une élaboration plus poussée, comme la bonne gouvernance, l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes, ainsi que la protection et la promotion des droits de la personne pour toutes et tous.

En parallèle, le maintien d'un objectif clair, le relèvement, sera un élément essentiel pour chacun des cinq piliers susmentionnés, comme illustré ci-dessous.

1. Priorité à la santé. Reconstruire en mieux implique d'adopter une perspective nouvelle quant à la manière d'atteindre les objectifs de développement durable sur les soins de santé, et notamment de mettre en évidence les liens existant entre la santé et la nature. Pour se relever, il conviendra d'aider les systèmes de soins primaires à se rétablir tout en gagnant en solidité et en résilience, de renforcer les systèmes de suivi et d'information pour comprendre les besoins relatifs au relèvement et d'appuyer la participation de la société civile et du secteur privé pour optimiser les services et mieux répondre aux besoins de la population. Les stratégies relatives aux zoonoses et à la relation qui lie le commerce d'animaux sauvages, les systèmes alimentaires et la santé figureront dans ce programme renouvelé³⁵.

2. Préservation de la population, de la protection sociale et des services essentiels. Reconstruire en mieux devrait notamment consister à consolider les progrès en direction de la protection sociale universelle, tirer parti de l'extension des thèmes traités dans la réponse à la COVID-19, revoir la conception des systèmes de protection sociale de sorte qu'ils résistent mieux aux chocs, y compris aux chocs climatiques, et renforcer les systèmes de santé pour qu'ils répondent aux besoins des femmes et des hommes tout au long de leur vie.

3. Protection des emplois et reprise économique. Outre la multiplication des efforts pour créer des emplois verts et durables, une reprise créatrice d'emplois passera par une augmentation des dépenses budgétaires en faveur de programmes d'emplois publics afin de promouvoir une plus grande résilience du marché du travail face aux futures crises, tout en luttant contre la discrimination et les inégalités. Il s'agira notamment de garantir des conditions de travail décentes et d'assurer une égalité de traitement, s'agissant des droits et avantages, entre les travailleurs engagés selon diverses dispositions contractuelles et les indépendants, mais aussi les soignants non rémunérés. La phase de reprise mettra en évidence la portée et les limites des stratégies actuelles de développement de la production, faisant ressortir le potentiel des solutions liées à l'économie verte, du commerce électronique et de l'économie numérique.

4. Réponse macroéconomique et coopération multilatérale. La pandémie de COVID-19 démontre l'importance du rôle des politiques publiques dans la gestion des crises. Reconstruire en mieux exigera de s'assurer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour appliquer le programme des objectifs de développement durable et d'investir dans la santé, la protection sociale, les infrastructures durables et la préparation aux crises, tout en faisant suivre à la reprise économique une trajectoire nettement plus durable et neutre en carbone et en réduisant la fracture numérique. Dans la reconstruction en mieux, la collaboration multilatérale et régionale sera essentielle sur des questions telles que les données, l'innovation technologique et le transfert de technologies, la réduction de la fracture numérique, la finance durable, la gestion de la dette et la préparation aux crises. Des efforts coordonnés en faveur de la

35 <https://www.pnas.org/content/pnas/117/8/3888.full.pdf>

suspension des remboursements de la dette pour les pays qui en ont le plus besoin, par exemple, seront cruciaux.

5. **Cohésion sociale et résilience des populations.**

Les évaluations des 12 prochains mois permettront de mettre au jour les points faibles et les inégalités structurelles. Il s'agit d'une occasion d'inverser la tendance du rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile, d'institutionnaliser les systèmes de riposte dirigés par les collectivités, de miser sur le dialogue social, de confier des responsabilités accrues aux autorités locales et de renforcer la résilience au niveau des collectivités et des villes, ainsi que les cadres juridiques et institutionnels. Pendant et après la pandémie de COVID-19, les institutions publiques, la démocratie, le multilatéralisme, le dialogue social et l'État de droit seront tous mis à l'épreuve. Les acquis obtenus au prix de gros efforts dans les domaines de l'égalité, des droits fondamentaux et des libertés civiles pourraient être perdus et les inégalités pourraient se creuser. Si les États ont le devoir de maîtriser la pandémie, l'accomplissement de ce devoir ne devrait pas servir de prétexte pour discriminer, réprimer ou censurer les populations, et notamment les femmes et les défenseuses et défenseurs des droits de l'homme ou de l'environnement. Il convient de mettre en œuvre les engagements qui ont été pris dans le domaine de l'égalité des genres et de renforcer la bonne gouvernance.

Il n'y aura pas de retour à la « normale ». Le virage budgétaire et financier à 180 °C opéré par les États au cours des dernières semaines et des derniers mois, y compris la réaffectation des subventions accordées aux combustibles fossiles à l'aide à la riposte, donne un aperçu de l'avenir. Il laisse supposer que le statu quo et l'inaction constituent des choix politiques et non des contraintes pesant inévitablement sur le développement durable. Les liens entre la santé et la nature sont clairement établis, tout comme la nécessité d'appliquer les enseignements tirés de cette crise à la crise climatique qui nous attend.

Le relèvement qui suivra la pandémie **ne doit pas se faire au détriment de l'examen d'autres questions brûlantes.** Nous devons faire tout notre possible pour nous assurer que nos efforts visant à soutenir les pays durement touchés par la COVID-19 n'accaparent pas les ressources destinées à d'autres crises actuelles, pour répondre aux besoins des réfugiés et d'autres groupes vulnérables, s'attaquer à l'urgence climatique mondiale, éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles et mettre fin à la discrimination sous toutes ses formes.

Les modalités de la mise en œuvre des plans de relance contribuent à dessiner les contours de celle-ci. La relance mondiale doit être juste, verte et, par-dessus tout, solidaire.

Annexe I : 10 indicateurs clés pour surveiller les effets de la COVID-19 sur les droits de la personne

La pandémie de COVID-19 a de nombreuses incidences sur les droits civils, économiques, politiques, sociaux et culturels. Les réponses qui lui sont apportées devraient respecter les normes internationales en matière de droits de la personne et aborder les principales préoccupations dans ce domaine. La liste de 10 indicateurs thématiques présentée ci-dessous a été dressée¹ à l'appui des efforts nationaux et internationaux en faveur d'une réponse politique à la crise fondée sur les droits de la personne, et conçue comme un outil d'alerte précoce. Quelques indicateurs complémentaires sont également mentionnés et pourraient permettre de donner un contenu plus concret aux indicateurs ou d'offrir des mesures plus complètes, en fonction des capacités disponibles. Il conviendrait de déployer des efforts spécifiques pour ventiler les indicateurs pertinents par sexe, par âge, par handicap, par origine nationale, par nationalité, par statut migratoire, par race/origine ethnique, par revenu, par situation géographique et autres caractéristiques pertinentes au niveau national.

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE LA PERSONNE	INDICATEUR
<p>Droits à la santé et à la vie Utiliser le maximum de ressources disponibles aux niveaux national et international pour assurer la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des soins de santé pour tous ceux qui en ont besoin, y compris dans les situations autres que celles de la contraction du COVID-19, et garantir que le droit à la vie est respecté tout au long du processus.</p> <p>Ne pas faire de laissés-pour-compte Veiller à ce que des mesures spéciales soient prises pour protéger les groupes les plus vulnérables et marginalisés.</p> <p>Genre Prendre des mesures spécifiques à l'égard des femmes et assurer la protection de celles-ci. Atténuer les conséquences de la crise sur les femmes et les filles, s'agissant notamment de leur accès à la santé et aux droits sexuels et procréatifs, de leur protection contre la violence domestique et les autres formes de violence à l'égard des femmes, des ressources financières, de la prise de décision et de l'accès à un recours effectif.</p>	<p>1. Proportion de plans nationaux de préparation et de riposte à la COVID-19 adoptés et mis en œuvre incluant une cartographie systématique des groupes les plus vulnérables et marginalisés ainsi que des mesures spéciales visant à assurer leur protection et leur accès aux services et aux équipements de santé. Ces groupes comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none">• les personnes âgées ;• les personnes présentant un handicap ou un état de santé particulier ou nécessitant des services de santé spécifiques (femmes enceintes, enfants à vacciner, personnes séropositives, toxicomanes, par exemple) ; et• les migrantes et migrants (y compris sans papiers), les réfugiées et réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les apatrides, les sans-abri, les gens du voyage et les populations vivant dans des taudis ou d'autres logements informels.

¹ Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a élaboré le cadre relatif aux indicateurs en collaboration avec un sous-groupe de l'équipe de gestion des crises, qui comprend le BCAD, l'OIM, le BCAF, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, le HCR, l'OMS, l'AIEA, le PAM, la Banque mondiale, la FAO, l'OACI, l'OMI, le DOS, la DPA et le DCG.

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE LA PERSONNE

Droits à l'information et à la participation

Garantir l'accès à des informations exactes et à jour à tous les stades de la crise et permettre aux populations touchées de participer de manière significative aux décisions relatives aux réponses politiques liées à la COVID-19. **Ces populations comprennent :**

INDICATEUR

- **les personnes placées en détention ou en établissement (prisonnières et prisonniers, migrantes et migrants, demandeuses et demandeurs d'asile, personnes en soins psychiatriques, gériatriques, en centre de désintoxication, etc.) ;**
- **les peuples autochtones et les minorités ;**
- **les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées ; et**
- **les femmes et les filles enceintes ou ayant accouché.**

Indicateurs complémentaires :

- > nombre/proportion d'équipes de pays des Nations Unies ayant réalisé une évaluation rapide de l'impact de la préparation et de la riposte nationales à la COVID-19 sur les droits de la personne, y compris une cartographie exhaustive des groupes vulnérables ou marginalisés et une analyse des disparités entre les sexes, un inventaire des mesures visant à atténuer l'incidence négative du plan national sur ces groupes et une évaluation des lacunes en matière de politique et de ressources, s'agissant de la mise en œuvre desdites mesures d'atténuation ;
- > nombre/proportion de groupes vulnérables ou marginalisés recensés participant à l'élaboration ou à la mise en œuvre, par l'État, des réponses politiques à la COVID-19 les concernant, y compris par l'intermédiaire de représentants compétents (responsables locaux, institutions des droits de l'homme, organisations de la société civile),
- > nombre/proportion de pays qui adoptent des mesures sanitaires, en application du Règlement sanitaire international, garantissant les droits de la personne et la dignité des gens du voyage qui franchissent les frontières internationales (Règlement sanitaire international de 2005) ; et
- > nombre/proportion de pays ayant adopté des lignes directrices conformes aux droits éthiques/humains en ce qui concerne l'admission et le traitement des patientes et patients atteints de la COVID-19 dans les unités de soins intensifs.

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE LA PERSONNE	INDICATEUR
	<ol style="list-style-type: none"> 2. Nombre de pays dans lesquels la COVID-19 a fait sentir ses effets sur le système de santé, ce qui entrave l'accès du public à d'autres services essentiels de santé², et notamment des femmes à la santé sexuelle et procréative (soins obstétricaux, prénatals et postnatals) et des enfants à la vaccination (DTC3 par exemple), etc., par rapport à ce qu'il en était avant la pandémie). 3. Nombre de cas de violences physiques, sexuelles ou psychologiques recensés à l'égard des femmes, des filles et des garçons, des personnes âgées et des personnes LGBTI, y compris la violence en ligne et hors ligne ainsi que la violence exercée par les partenaires sexuels, au cours de la pandémie de COVID-19, et part des victimes concernées ayant accès à des services adéquats et pouvant bénéficier d'interventions appropriées. 4. Proportion de groupes vulnérables recevant des informations pertinentes sur la COVID-19, y compris dans une langue et un format adaptés et accessibles répondant à leurs besoins spécifiques (personnes âgées ou handicapées, enfants, réfugiées et réfugiés, personnes déplacées dans leur propre pays, migrantes et migrants, populations autochtones et minorités, par exemple). 5. Nombre de cas recensés de censure, de coupure numérique, de diffusion volontaire d'informations inexactes et de désinformation liés à la COVID-19 et nombre d'assassinats, d'emprisonnements, de cas de harcèlement et d'autres attaques motivés par les actions liées à la COVID-19 à l'encontre des défenseurs des droits de la personne, des journalistes, des blogueuses et blogueurs, des syndicalistes, des expertes et experts médicaux et autres, ainsi que des lanceuses et lanceurs d'alerte.
<p>Lutte contre la discrimination, le racisme et la xénophobie Veiller à ce que les mesures prises en réponse à la pandémie de COVID-19 n'alimentent pas la xénophobie, la stigmatisation, le racisme et la discrimination.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 6. Nombre de cas de discrimination, de harcèlement, de racisme ou de xénophobie signalés en rapport avec la pandémie et nombre de déclarations de responsables publics s'adonnant à de tels actes ou les encourageant.

² Les pays devraient recenser les services essentiels qu'ils privilégieront dans leurs efforts visant à assurer la continuité de la prestation de services (voir <https://www.who.int/publications-detail/covid-19-operational-guidance-for-maintaining-essential-health-services-during-an-outbreak>).

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE LA PERSONNE	INDICATEUR
	<p>Indicateurs complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> > lancement/organisation de campagnes d'information du public, comprenant les déclarations de responsables politiques et civils qui contribuent à éliminer la stigmatisation, la discrimination, le racisme et la xénophobie liés à la COVID-19.
<p>Droits à la protection sociale et à des conditions de travail décentes Offrir une sécurité de revenu, des soins de santé abordables, un soutien aux familles, aux enfants et aux personnes dépendantes et une aide sociale ciblée à l'intention des plus vulnérables et marginalisés.</p> <p>Droits à une alimentation adéquate, à l'eau et à l'assainissement Garantir la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des produits alimentaires de base, de l'eau potable et des réseaux d'assainissement, y compris l'accès au savon, malgré la pandémie, le confinement et les autres contraintes.</p> <p>Droit à l'éducation Garantir l'accès à l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ainsi qu'à l'enseignement secondaire et supérieur.</p> <p>Droit à un logement convenable Garantir l'accessibilité, l'abordabilité et la qualité des logements ainsi que le droit au maintien dans les lieux.</p>	<p>7. Adoption/mise en œuvre de mesures visant à garantir la santé et la sécurité au travail pour les personnes qui ne peuvent pas travailler de leur domicile ou à distance, y compris les personnels travaillant dans les établissements de soins de santé, les agents de l'ordre et de la protection civile, les employés des commerces essentiels (supermarchés, épiceries, producteurs alimentaires, etc.), et mise à disposition d'équipements de protection adéquats, réalisation de contrôles sanitaires, mise en place d'horaires de travail raisonnables, apport d'un soutien psychologique et éthique et fourniture de conseils.</p> <p>Indicateurs complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> > proportion de pays dotés de plans nationaux de santé et de sécurité au travail ou de programmes visant les professionnels de santé ; et > nombre de nouveaux cas probables et confirmés de COVID-19 parmi les professionnels de santé. <p>8. Adoption/mise en œuvre de mesures dans un pays donné, y compris par des entreprises, visant à garantir un accès égal aux socles de protection minimale aux victimes de la crise liée à la COVID-19, la distribution d'un revenu minimum, y compris aux travailleurs et travailleuses et aux migrantes et migrants dans le secteur de l'économie informelle, l'octroi d'une aide au logement, l'accès à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé, à l'éducation (à des méthodes d'enseignement alternatives accessibles, par exemple) et à l'aide à la prestation de soins pendant les quarantaines/le confinement, en particulier pour les personnes âgées, les enfants, les familles monoparentales et les personnes handicapées.</p>

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE LA PERSONNE	INDICATEUR
	<p>Indicateurs complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> > nombre de pays interdisant les expulsions ou prenant des mesures d'allègement des loyers et des prêts hypothécaires ou d'autres mesures spécifiques face aux effets de la crise dans le domaine du logement pendant la durée de la pandémie, y compris des mesures visant à garantir aux travailleurs et travailleuses frontaliers une mobilité restreinte et aux sans-domicile, l'accès à un abri conçu et équipé pour prévenir une contamination à la COVID-19 et faciliter leur accès aux soins de santé, ainsi que des mesures complémentaires de prolongation, après la crise, du gel des prêts hypothécaires et de la baisse ou du gel des loyers pour les personnes touchées.
<p>Droit à la liberté, à la sécurité, à un procès équitable et à la liberté de mouvement, en particulier pour les personnes vivant dans des institutions</p> <p>Les personnes placées en quarantaine, en détention ou en établissement (personnes âgées, personnes handicapées, prisonnières et prisonniers, migrantes et migrants, réfugiées et réfugiés, toxicomanes ou enfants, par exemple) devraient avoir accès à des informations pertinentes, à la nourriture et à l'eau en quantités suffisantes, aux soins de santé, à l'éducation et bénéficier de mesures d'atténuation de l'incidence de la fermeture éventuelle des tribunaux.</p>	<p>9. Adoption/mise en œuvre, par l'État, de mesures de substitution à la privation de liberté, en particulier dans les situations de surpopulation (par exemple, recours accru aux mesures de substitution à la détention provisoire, à la commutation de peine, à la libération anticipée et conditionnelle, aux mesures de substitution à la détention des immigrées et des immigrés) dans le cadre de la prévention et de l'atténuation de la COVID-19.</p> <p>Indicateurs complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> > nombre/proportion de centres ou d'établissements de détention contrôlés par des organismes indépendants, y compris les institutions nationales des droits de l'homme et les mécanismes nationaux de prévention ; > nombre de cas recensés de personnes détenues ou placées en établissement ne pouvant accéder à un traitement de la COVID-19 ou défaut d'adoption, par les institutions, de mesures de précaution ; et > nombre/proportion de prisons et autres centres de détention surpeuplés dans un pays donné pendant la pandémie de COVID-19.

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE LA PERSONNE

État d'urgence, législation d'urgence et conduite des parties dans les situations de conflit armé

Étant donné que l'instauration de l'état d'urgence mène à des dérogations des droits de la personne, celui-ci doit rester exceptionnel, revêtir un caractère provisoire et n'être proclamé que lorsque la situation représente un danger public qui menace l'existence de la Nation. Certains droits ne tolèrent aucune dérogation. Les mesures extraordinaires qui entraînent des restrictions des droits de la personne doivent répondre aux critères de légalité, de nécessité, de proportionnalité et de non-discrimination.

INDICATEUR

10. L'état d'urgence est officiellement déclaré à l'issue de procédures juridiques appropriées et précise les droits auxquels il est dérogé ainsi que la durée et le champ d'application géographique et matériel dudit état d'urgence. Proportion d'États ayant informé les Nations Unies ou une organisation régionale de l'instauration de l'état d'urgence.

Indicateurs complémentaires :

- > nombre de cas recensés de restrictions illégales, disproportionnées, superflues ou discriminatoires, de mesures excessives (telles que les mesures générales ne présentant pas de lien direct avec les objectifs en matière de santé publique et violant potentiellement d'autres droits, comme le droit à la vie privée, la liberté d'expression et autres libertés fondamentales, le droit d'asile, le principe de non-refoulement) ou s'appuyant sur une législation floue préexistante (lois antiterroristes) ;
- > nombre de situations de conflit armé et de parties ayant accepté un cessez-le-feu pour faciliter la riposte à la COVID-19 et nombre de victimes civiles déclarées ; et
- > nombre de cas recensés d'attaques perpétrées contre le personnel de santé et humanitaire ou contre les biens et installations de ces secteurs (ambulances, hôpitaux, centres de santé, convois humanitaires, par exemple) dans les contextes de conflit armé, pendant la pandémie de COVID-19.

Annexe II : Ressources du Groupe des Nations Unies pour le développement durable aux fins de la riposte à la COVID-19

Organisation	Nom complet	Lien vers les pages traitant de la COVID-19
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique	https://www.iaea.org/covid-19
CCI	Centre du commerce international	http://www.intracen.org/covid19/fr/
CEA	Commission économique pour l'Afrique de l'ONU	https://knowledge.uneca.org/covid19/
CEE-ONU	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe	https://www.unece.org/covid-19.html
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	https://www.cepal.org/en/topics/covid-19
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	https://www.unescwa.org/publications/socioeconomic-impact-covid-19-policy-briefs
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	https://www.unescap.org/covid19
DESA	Département des affaires économiques et sociales	https://www.un.org/development/desa/en/covid-19.html
DPPA	Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	https://www.un.org/fr/coronavirus**
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	http://www.fao.org/2019-ncov/fr/
FENU*	Fonds d'équipement des Nations Unies	https://www.uncdf.org/fr/article/5452/covid-19
FIDA	Fonds international de développement agricole	https://www.ifad.org/fr/covid19
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population	https://www.unfpa.org/FR/search/site/coronavirus

HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/COVID-19.aspx
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	https://www.unhcr.org/en-us/coronavirus-covid-19.html
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale	https://www.icao.int/Security/COVID-19
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires	https://www.unocha.org/covid19
OIM	Organisation internationale pour les migrations	https://www.iom.int/fr/covid19
OIT	Organisation internationale du travail	https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/lang-fr/index.htm
OMI	Organisation maritime internationale	http://www.imo.org/fr/mediacentre/hottopics/pages/coronavirus.aspx
OMM	Organisation météorologique mondiale	https://public.wmo.int/en/resources/coronavirus-covid-19
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	https://www.wipo.int/covid-19/fr/
OMS	Organisation mondiale de la Santé	https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019
ONU-Industrie	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	https://www.unido.org/unidos-comprehensive-response-covid-19
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/in-focus-gender-equality-in-covid-19-response
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains	https://unhabitat.org/covid-19-pandemic
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA	https://www.unaids.org/fr/covid19
PAM	Programme alimentaire mondial	https://fr.wfp.org/urgences/covid-19-pandemie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement	https://www.undp.org/content/undp/fr/home/coronavirus.html
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement	https://www.unenvironment.org/fr/covid-19-updates

UIT	Union internationale des télécommunications	https://www.itu.int/fr/Pages/covid-19.aspx
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	https://www.undrr.org/drr-and-covid-19
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	https://fr.unesco.org/covid19/
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance	https://www.unicef.org/fr/coronavirus
UNODC	Office des Nations Unies contre les drogues et le crime	https://www.unodc.org/unodc/en/covid-19.html
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	https://www.unops.org/news-and-stories/news/covid-19-stay-up-to-date-with-the-latest-on-unops-support-to-response-efforts
UNPBSO^{††}	Bureau d'appui à la consolidation de la paix	https://www.un.org/fr/coronavirus**
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	https://www.unrwa.org/covid_19
UPU	Union postale universelle	http://www.upu.int/fr.html
VNU[†]	Volontaires des Nations Unies	http://www.unv.org/News/UN-Volunteers-join-COVID-19-response

* Cliquer sur la page d'accueil pour lire les articles consacrés à la COVID-19.

** Site Internet des Nations Unies.

† Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), comprenant le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et les Volontaires des Nations Unies (VNU).

†† Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix comprend le Bureau d'appui à la consolidation de la paix.